

Mai 2026

PROJET DE BATIMENTS DE VOLIERES

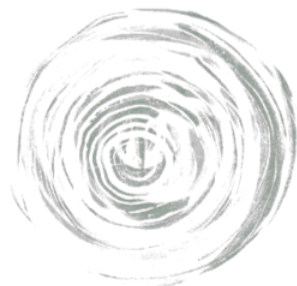
Saurais (79)

Cas par cas paysager d'un projet de volières photovoltaïques

Catégorie 30 : « Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire »

(Code de l'Environnement Livre I^{er} – Titre II)

Rapport final



Stratégie bas-carbone



Énergie renouvelable



Hydraulique urbaine



Milieu naturel



Photographie de la ZIP de Saurais (79)



Espace urbain



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Paysage



Assainissement
non collectif

SOMMAIRE

I. DEFINITION DES AIRES D’ETUDE 3

 I. 1. 1. L’aire d’étude éloignée (AEE)..... 3

 I. 1. 2. L’aire d’étude immédiate (AEI)..... 3

 I. 1. 3. L’aire d’étude du site de projet (zone d’implantation potentielle) 3

II. L’AIRE D’ETUDE ELOIGNEE 4

 II. 1. Le contexte administratif et géographique 4

 II. 2. Le contexte patrimonial 5

 II. 2. 1. Les éléments du patrimoine 5

 II. 2. 2. Les monuments historiques..... 5

 II. 3. Le contexte topographique..... 8

 II. 4. Le contexte paysager 9

 II. 5. L’occupation des sols 10

 II. 6. Aperçu photographique de l’AEE 11

 II. 7. Les perceptions de la ZIP depuis les lieux d’habitation de l’AEE 12

 II. 8. Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation de l’AEE..... 13

 II. 9. Les perceptions de la ZIP dans l’AEE 14

 II. 10. Synthèse des perceptions de la ZIP depuis l’AEE et des sensibilités associées 15

III. L’AIRE D’ETUDE IMMEDIATE ET LA ZIP 16

 III. 1. Les spécificités de l’aire d’étude immédiate 16

 III. 2. Aperçu photographique de l’AEI 17

 III. 3. Le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux à l’échelle de l’AEI 18

 III. 4. Les perceptions de la ZIP depuis les lieux bâtis de l’AEI 19

 III. 5. Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation 19

 III. 6. Synthèse des perceptions de la ZIP depuis l’AEI et des sensibilités associées 22

 III. 7. Visualisation de la zone d’implantation potentielle..... 23

IV. CONCLUSION DU CAS PAR CAS PAYSAGER 25

V. PRECONISATIONS D’IMPLANTATION PAYSAGERES 26

VI. L’IMPLANTATION DU PROJET 27

VII. LES SPECIFICITES PAYSAGERES D’UN PROJET DE VOLIÈRE SOLAIRE 28

VIII. ...ANALYSE DES PHOTOMONTAGES 29

 Photomontage n°1 - Depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux..... 29

 Photomontage n°2 - Depuis la route secondaire longeant l’ouest de la ZIP..... 30

IX. LES MESURES MISES EN PLACE FAVORABLES A L’INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET 31

X. COMPOSITION ET LOCALISATION DE L’ALIGNEMENT D’ARBRES 32

XI. ANALYSE DES PHOTOMONTAGES 33

 Photomontage n°1 - Depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux..... 33

 Photomontage n°2 - Depuis la route secondaire longeant l’ouest de la ZIP..... 34

XII. RECAPITULATIF DES IMPACTS VISUELS DU PROJET 35

 XII. 1. 1. Sensibilités et impacts visuels depuis l’AEE 35

 XII. 1. 1. Sensibilités et impacts visuels depuis l’AEI 36

XIII.....CONCLUSION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 37

I. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Nous pouvons rappeler quelques extraits du Guide de l'étude d'impact des parcs photovoltaïques au sol.

Les « aires d'étude ne se limitent pas à la stricte emprise des terrains sur lesquels les panneaux seront installés, puisque les effets fonctionnels peuvent s'étendre bien au-delà... L'échelle de l'aire d'étude à considérer est celle de l'unité ou des unités paysagères... L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur vision est celle d'un motif en gris. L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche (rayon de 0 à 700 m), une zone intermédiaire (rayon de 700 m à 3 km) et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Les aires d'étude sont donc définies de façon théorique en fonction d'un rayon d'éloignement vis-à-vis de l'emprise maîtrisée du projet.

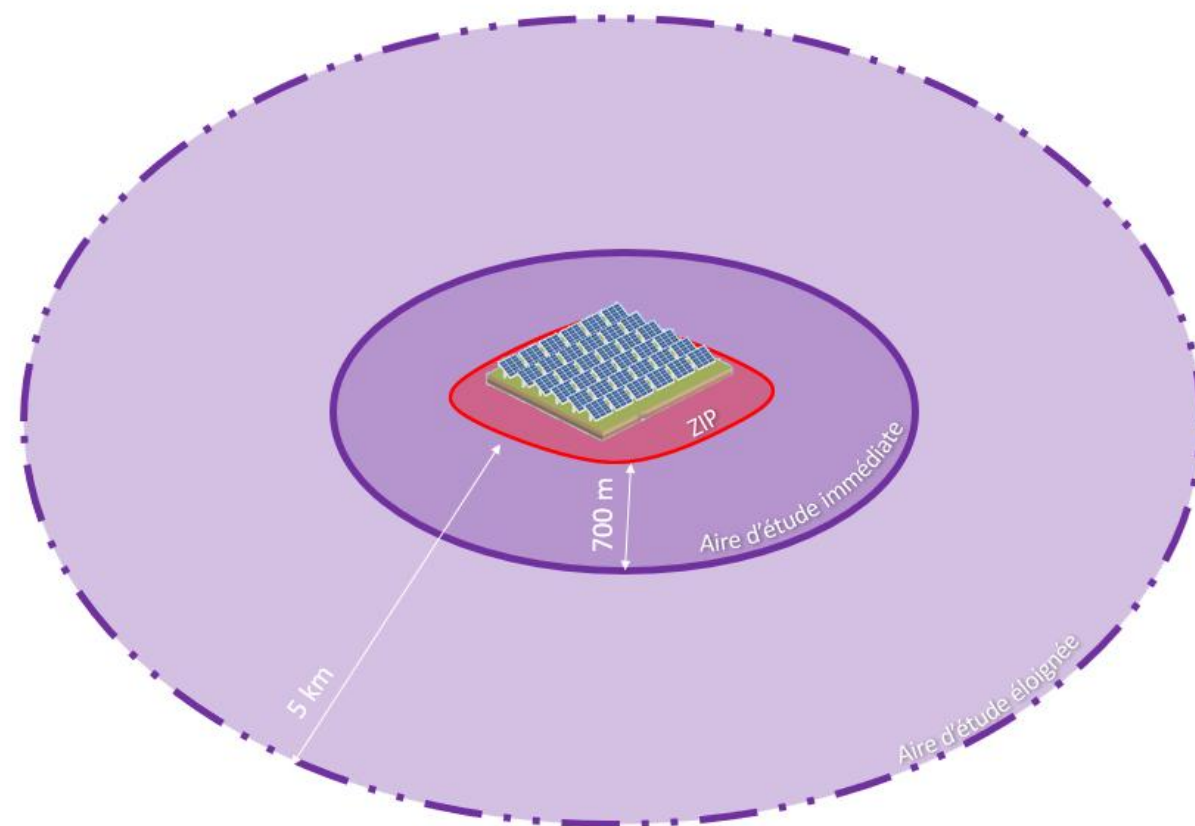


Figure 1 : Organisation des aires d'étude autour de la ZIP
(Source : NCA Environnement)

I. 1. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base d'un rayon de 5 km depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens. **Dans le cadre de l'étude au cas par cas, cette aire d'étude est abordée principalement via les recherches bibliographiques.**

I. 1. 2. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de la ZIP. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement au plus proches, ainsi que sur les éléments touristiques et patrimoniaux, de la zone de projet. C'est au sein de cette aire d'étude que les sensibilités les plus importantes sont généralement repérées. **Cette analyse au cas par cas se focalise donc principalement sur ce périmètre.**

I. 1. 3. L'aire d'étude du site de projet (zone d'implantation potentielle)

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

Le cas par cas vise à mettre en évidence les sensibilités et incidences les plus notables autour de la ZIP. Il est particulièrement centré autour de l'AEI, mais traite également avec attention les potentielles sensibilités et impacts sur le patrimoine protégé recouvrant le territoire d'étude.

II. L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

II. 1. Le contexte administratif et géographique

- La ZIP est intégralement comprise sur la commune de Saurais, incluse dans le département des Deux-Sèvres (79), en Nouvelle-Aquitaine.
- Une ville d'importance départementale cadre les communes comprises dans l'aire d'étude du projet : Parthenay. Cette dernière est une sous-préfecture du département qui se trouve à 5,9 km de la ZIP.
Dynamique et incluant un riche patrimoine protégé, elle ne présente pas de lien visuel avec la ZIP, et n'est donc pas concernée par la réalisation du projet.
- 8 communes sont comprises dans les aires d'étude du projet, toutes dans les Deux-Sèvres : Beaulieu-sous-Parthenay, La Chappelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Vasles et Vausseroux.
- La ZIP est éloignée des axes autoroutiers, des routes nationales et des voies ferrées. La route la plus proche de la ZIP est la départementale RD 59, longeant sa limite nord. Une perception de la ZIP est possible depuis son parcours, présentant une sensibilité paysagère sur le projet détaillé par la suite dans l'étude.
- Le point culminant des Deux-Sèvres s'élève à 272 m d'altitude et se situe sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux (79). Pour mettre en avant la vue imprenable qu'il propose sur le territoire, une table d'orientation et des jumelles fixes ont été installées sur une bute, au niveau du sommet. Cet espace est ouvert au public tout au long de l'année. Il est limitrophe à la ZIP du projet de Saurais, représentant un enjeu majeur pour qualité paysagère.

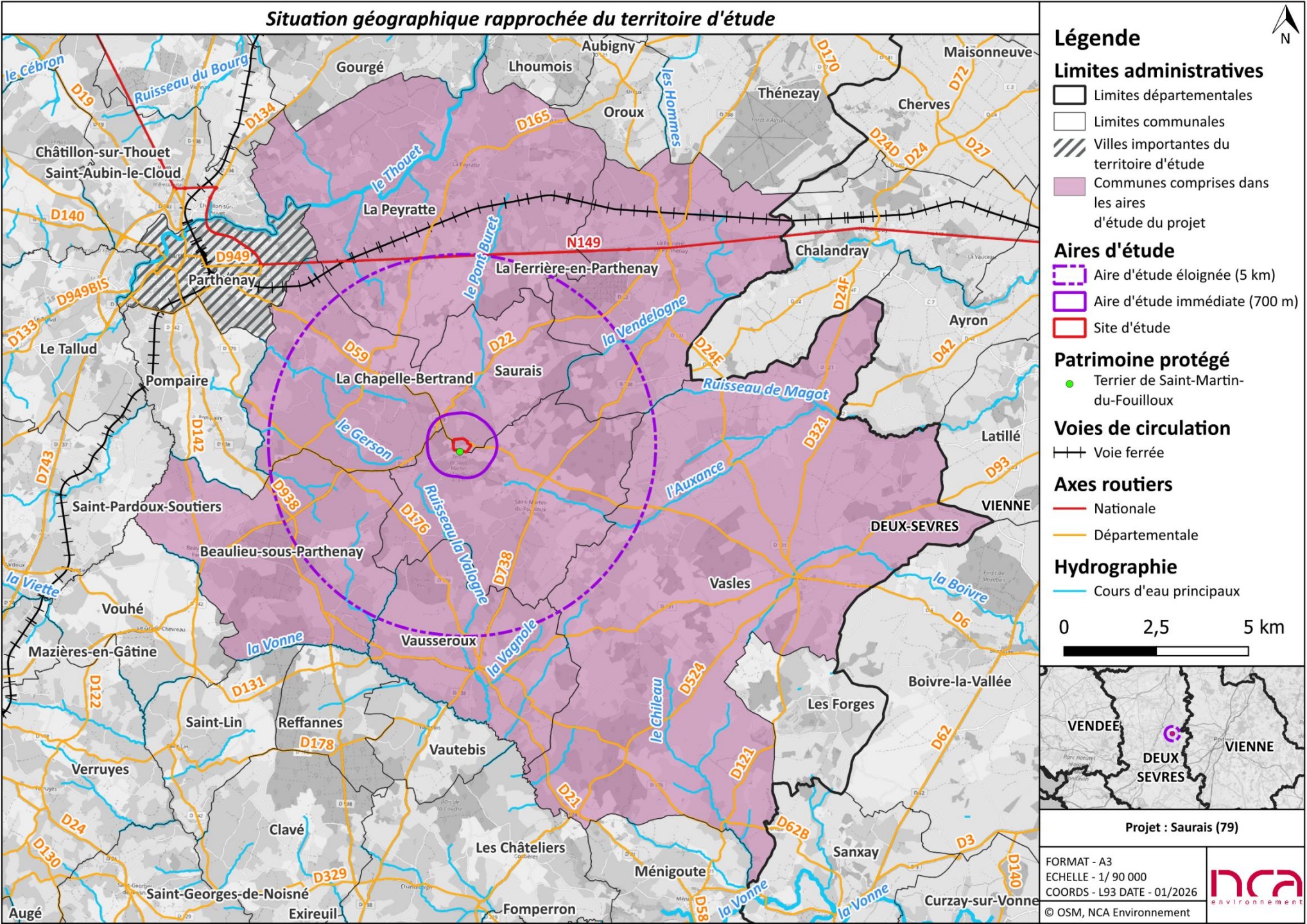


Figure 2 : Situation géographique rapprochée de la ZIP

Les aires d'étude du projet, définies au maximum à 5 km de la ZIP de Saurais, ne comprennent pas les éléments patrimoniaux du centre-ville de Parthenay. En revanche, la proximité de la ZIP avec le point culminant des Deux-Sèvres nécessite de porter une attention particulière au maintien de la qualité paysagère qu'offre ce point de vue.

Concernant les voies de circulation, la principale concernée par la réalisation du projet est la RD 59 depuis laquelle une perception de la ZIP est possible. Cette visibilité est développée dans le paragraphe « Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation » en page 19.

II. 2. Le contexte patrimonial

II. 2. 1. Les éléments du patrimoine

Plusieurs protections peuvent être attribuées à des éléments qu'il est essentiel de préserver pour le patrimoine, les plus rependues étant :

- Les sites inscrits et classés ;
- Les sites patrimoniaux remarquables ;
- Les biens de l'UNESCO.

Aucun de ces éléments n'est recensé au sein de l'AEE, de l'AEI ou au niveau du site d'étude.

II. 2. 2. Les monuments historiques

Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure la sensibilité paysagère et patrimoniale qui sera attribuée à chaque lien visuel établi. Les monuments historiques référencés sont :

- Le **Logis Laspois** à Saint-Martin-du-Fouilloux, inscrit en 1987, à 845 m du site d'étude ;
- Le **Château** à La Chapelle-Bertrand, classé en 1991 et inscrit en 2004, à 2,4 km du site d'étude ;
- Le **reste du château de la Meillaray** à Beaulieu-sous-Parthenay, inscrit en 1930, à 4,2 km du site d'étude.

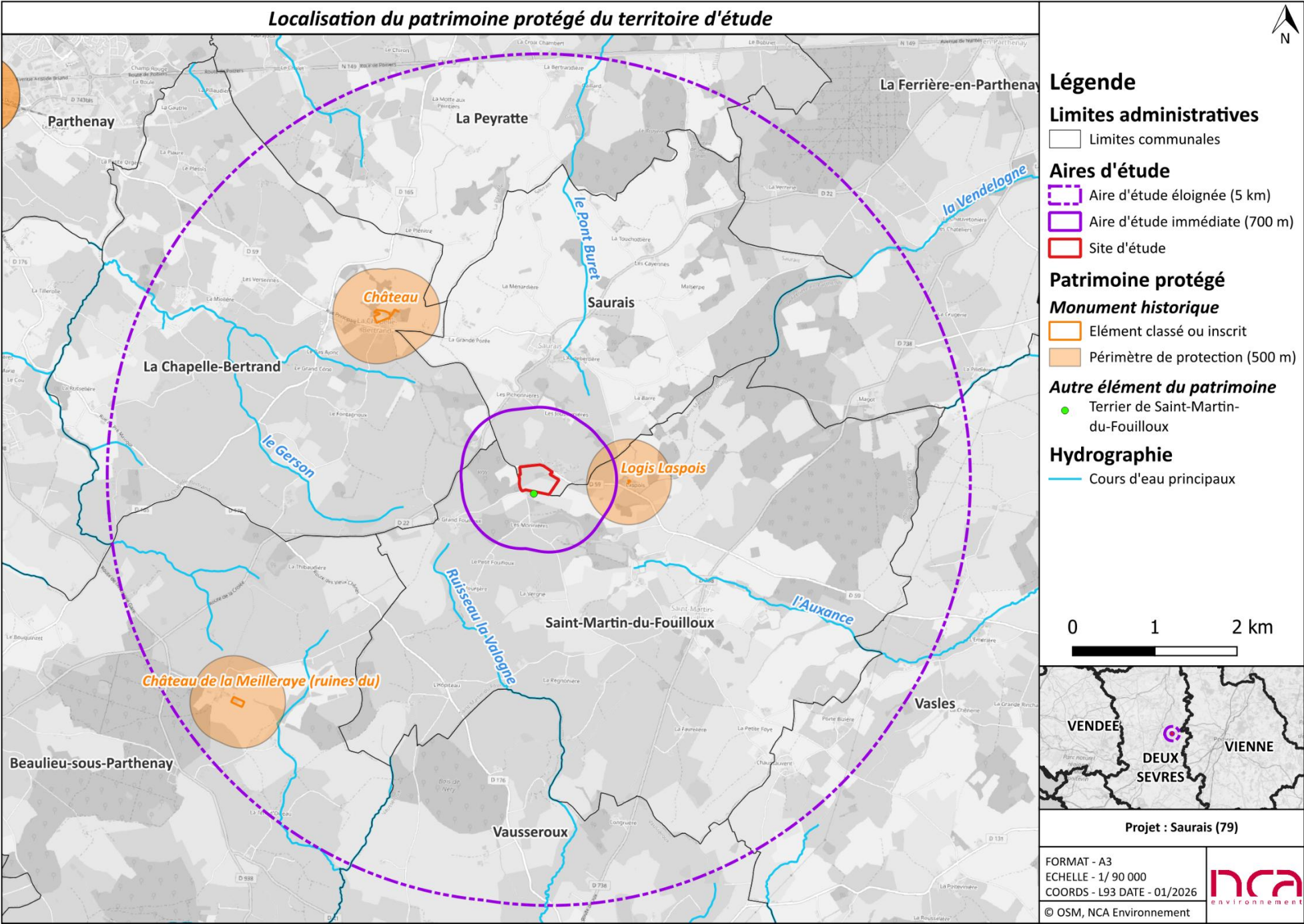


Figure 3 : Localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude

Par leur éloignement et la composition de leur environnement, la majorité des éléments du patrimoine protégé est insensible à la réalisation du projet. A l'échelle de l'AEE, aucune perception notable du site d'étude n'est possible depuis ces éléments du patrimoine protégé. Cependant, la table d'orientation située au sommet du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux entraîne des visibilitées avec le site d'étude. Bien qu'aucune protection ne lui soit attribuée, elle illustre et représente l'ensemble du paysage environnant sur plusieurs kilomètres.

Le Logis Laspois, à Saint-Martin-du-Fouilloux (79)



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
845 m	Relief (altitudes plus hautes entre le MH et la ZIP) Végétation (haies)	Non	Non	Nulle

La Château, à La Chapelle-Bertrand (79)



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
2,4 km	Bâti (Bourg de la Chapelle-Bertrand)	Non	Non	Nulle

Les ruines du Château de la Meilleraye, à Beaulieu-sous-Parthenay (79)



Distance de la ZIP	Obstacle(s) visuel(s) en direction de la ZIP	Covisibilité avec la ZIP	Visibilité de la ZIP	Sensibilité
4,2 km	Végétation	Non	Non	Nulle

Le Logis Laspois et les restes du Château de Meilleraye étant privés et non observables depuis les espaces publics, les photographies utilisées pour les illustrer proviennent de leur fiche Mérimée respective.

Aucun des monuments historiques référencés n'est exposé à la réalisation du projet. En effet, leur contexte paysager est trop contraignant pour permettre une ouverture suffisante du paysage en direction de la ZIP.

II. 3. Le contexte topographique

- Le centre des aires d'étude correspond au point culminant du département des Deux-Sèvres, à une altitude de 272 m. Situé sur la commune de Saint-Martin du Fouilloux, il a été nommé ainsi : Terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Plusieurs ruisseaux prennent d'ailleurs leur source à proximité de ce point culminant, en étant relativement discrets dans les paysages qu'ils traversent.
- La topographie du territoire d'étude est comprise entre environ 140 m et 272 m d'altitude. Le relief général s'articule autour du point culminant, proposant ainsi des altitudes plus faibles à mesure que l'on s'éloigne du Terrier. Les moins élevées sont recensées sur la moitié nord-est de l'AEE. La moitié sud-ouest possède des altitudes globalement moyennes (environ 200 m), proposant un plateau de transition entre le point culminant et les fonds de vallée.
- Depuis les points hauts, la visibilité est surplombante en direction du nord-ouest, du nord et de l'est, permettant au regard de l'observateur de percevoir des éléments localisés en Vienne, à plusieurs dizaines de kilomètres. À l'inverse, les visibilitées sont plus limitées en direction du sud-ouest, où la topographie possède moins de variation et les espaces boisés sont plus présents. Des plaines légèrement vallonnées sont observables sur les espaces possédant des altitudes similaires.
- Un point haut est souvent associé à des lignes de crête qui permettent de définir les bassins versants. De nombreux cours d'eau prennent leur source et se forment dans ces zones. A ce stade, les tronçons sont fins et discrets dans l'environnement, ils ne forment pas de grande vallée qui pourrait intervenir dans l'ambiance paysagère.
Les cours d'eau présents au niveau de l'AEI et l'AEE suivent le relief sans être perceptibles depuis la ZIP.
- L'AEI présente un relief globalement uniforme sur la moitié sud-ouest, correspondant aux hauteurs du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Sur la moitié nord-est de l'AEI, une pente inclinée vers cette direction ouvre le paysage sur l'ensemble du territoire.

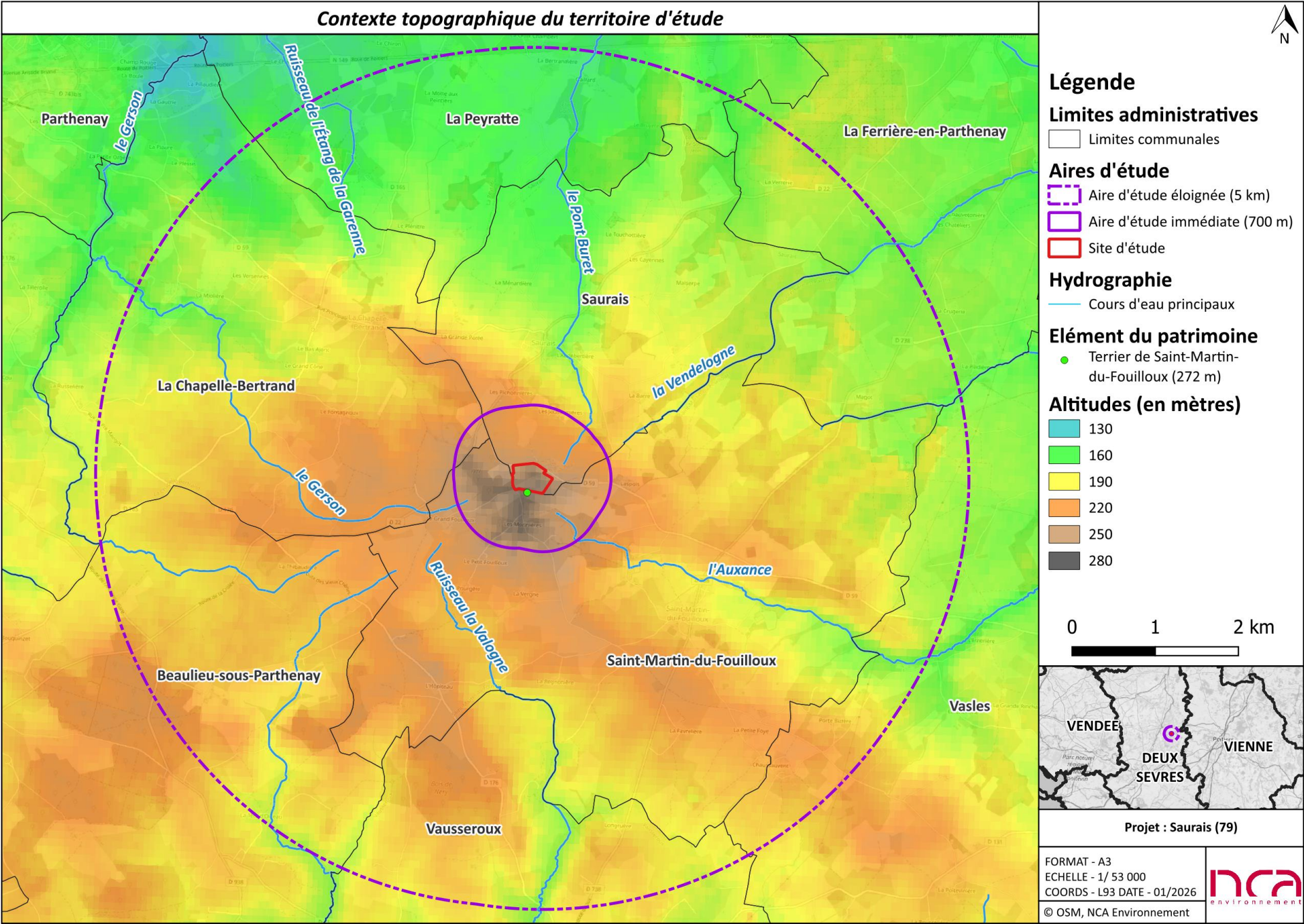


Figure 4 : Relief du territoire d'étude

Concrètement, ce relief accentué est favorable à une perception de la ZIP depuis ses abords directs (dont le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux) ainsi que depuis le nord, le nord-est et l'est des deux aires d'étude. Comme précédemment évoquée, une perception des parcelles du projet est possible depuis la RD 59 lors de son passage dans l'AEI.

II. 4. Le contexte paysager

Une unité paysagère qualifie le territoire d'étude : Les **Bocages Deux-Sévriens**. Sa description est présentée ci-dessous.

Les Bocages Deux-Sévriens :

L'unité paysagère des Bocages Deux-Sévriens couvre l'intégralité du territoire d'étude. Ce paysage se caractérise principalement par un maillage de haies plus ou moins dense cloisonnant les espaces de terres cultivées ou pâturées. L'habitat est la plupart du temps dispersé et regroupé en hameaux composés de quelques habitations avec des exploitations agricoles attenantes.

La haie est le principal élément structurant l'espace, que celle-ci soit sous forme libre ou de haie basse taillée. Malgré tout, l'observateur note la présence de sujets arborés isolés, représentés essentiellement par des chênes. Des bosquets ainsi que quelques massifs forestiers plus ponctuels viennent appuyer la structuration du paysage.

En ce qui concerne les axes de circulation, les routes secondaires présentent un caractère sinueux à de nombreuses reprises. D'autres routes plus rectilignes, souvent positionnées sur les crêtes, recoupent les vallons et offrent une diversité de points de vue pouvant être plus remarquables.

Enfin, l'unité paysagère des Plaines du Haut-Poitou, recensée sur l'extrémité est de l'AEE, n'est pas représentative du territoire d'étude au vu de la faible surface qu'elle occupe.

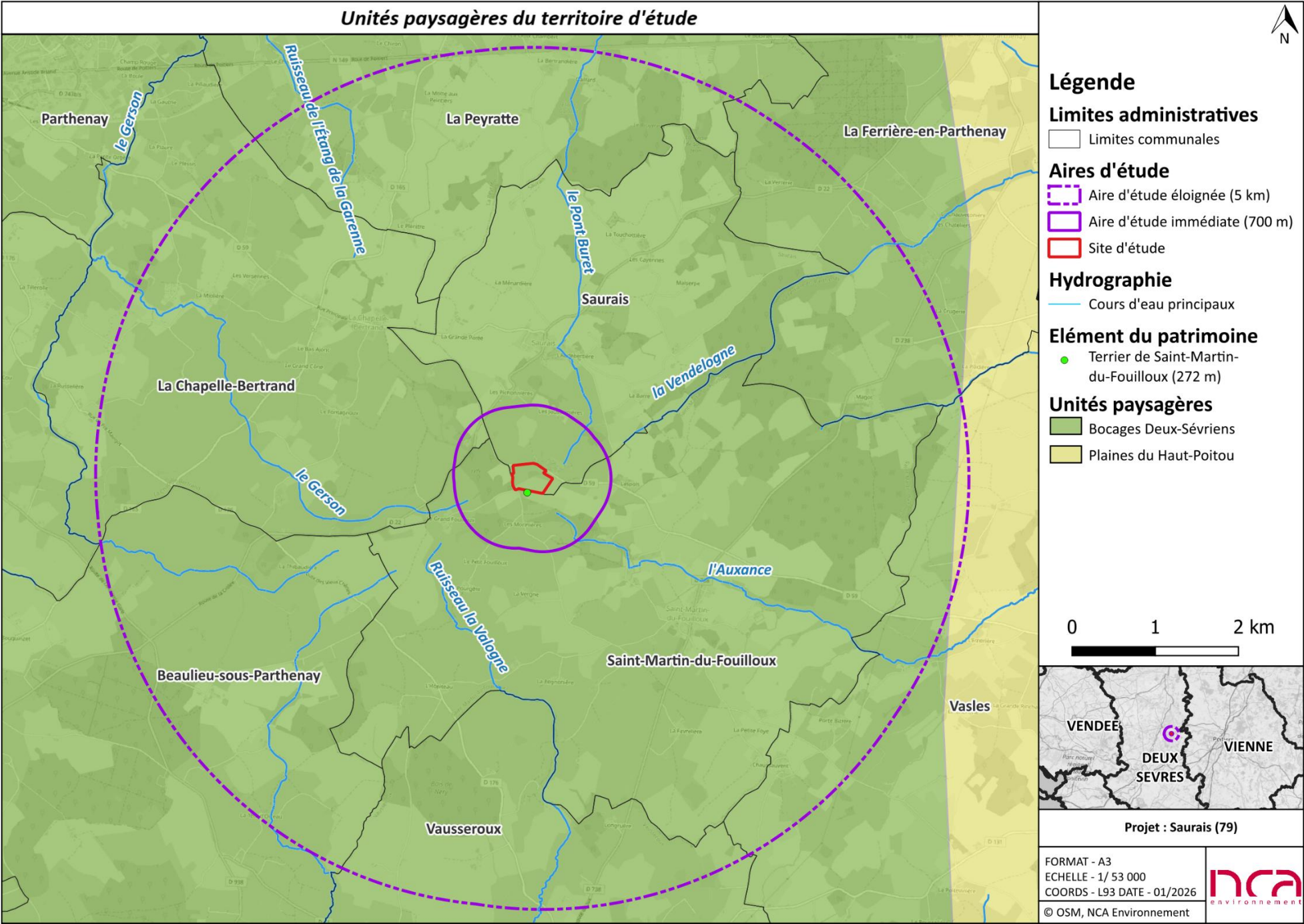


Figure 5 : Unités paysagères du territoire d'étude

La ZIP s'inscrit au sein de l'unité paysagère des Bocages Deux-Sévriens, avec un maillage de haies fort cloisonnant les espaces et les visibilitées. Le territoire d'étude correspond à cette description, bien que, en lien avec le contexte topographique précédemment présenté, la localisation du point culminant du département à proximité de la ZIP entraîne une perception plus ouverte et lointaine des paysages. Le regard de l'observateur peut alors passer au-delà des éléments du bocage, tout en visualisant son organisation.

II. 5. L'occupation des sols

- Le territoire d'étude est principalement dédié à l'agriculture, avec une prévalence de **prairies**. En effet, le caractère bocager du territoire précédemment énoncé est caractérisé par des parcelles bordées de haies plus ou moins denses. Ces dernières sont favorables la mise en place de cheptel, leur apportant ombrage et protection contre les intempéries. La rencontre de ces espaces permet au regard de l'observateur de glisser sur le lointain, jusqu'à la rencontre du prochain massif boisé.
- Des cultures et des terres arables hors périmètre d'irrigation** font également partie du territoire d'étude. En fonction des plantations et de la période de l'année, la vue depuis un même endroit totalement diverger. Les cultures rases ou jeunes présentent une ouverture visuelle similaire aux prairies, quand les cultures hautes limitent le champ visuel. Selon les périodes, ces surfaces peuvent être favorables à une perception de la ZIP.
- Des **massifs boisés, des bosquets et des haies** parsèment le territoire d'étude. Un boisement longe la ZIP, justifiant l'absence de visibilité sur cette dernière depuis l'ouest et le sud-ouest des aires d'étude.
- Les **tissus urbains** ne sont pas représentés sur la carte d'occupation des sols au sein du territoire d'étude. L'AEE est situé dans un environnement rural où les bâtis sont représentés par des hameaux, des habitations isolées ou des exploitations agricoles dont les surfaces ne sont pas assez importantes pour être significatives.
- Les **panneaux solaires** sur bâtiments agricoles sont fréquents dans le territoire d'étude, sans avoir d'influence sur sa qualité paysagère, démontrant l'intégration d'un projet de ce type dans cet environnement.

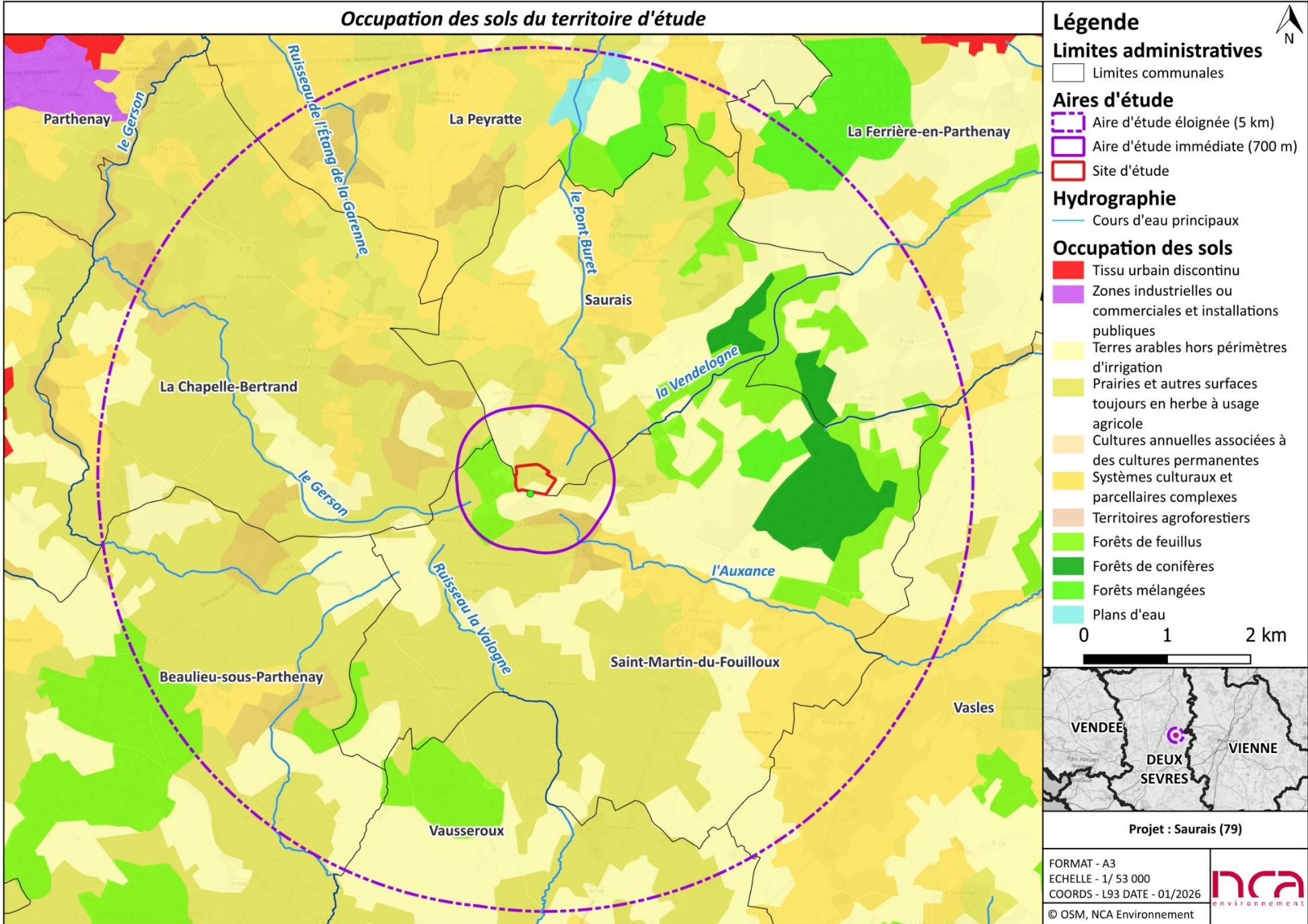


Figure 6 : Occupation des sols du territoire d'étude

Le territoire d'étude propose des paysages ruraux principalement composés de prairies, cultures et terres arables, interrompues par des boisements et des supports de haies arborées. Un espace boisé longe la ZIP, la dissimulant efficacement depuis l'ouest de l'AEI et l'AEE. Les éléments bâtis des aires d'étude sont des habitations isolées, ou regroupées par hameaux, ainsi que des exploitations agricoles.

Les éléments précités représentent des limites pour le champ visuel sur la moitié sud-ouest de l'AEE, où le relief est moins accentué. Cependant, ils ne sont pas assez conséquents pour masquer la ZIP depuis la moitié nord-est de l'AEE, où sa localisation sur le haut d'un flanc de vallée est difficilement limitée par la végétation ou le bâti.

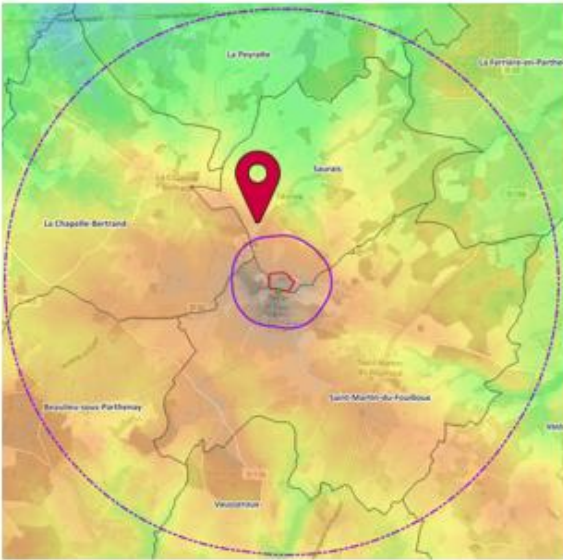
II. 6. Aperçu photographique de l'AEE



L'aire d'étude éloignée offre un environnement bocager marqué par l'activité agricole (prairies et cultures). Son caractère passe également par de nombreuses haies et espaces boisés qui bordent les parcelles agricoles. Au niveau du bâti, plusieurs bourgs sont traversés en parcourant l'AEI, mais les éléments les plus récurrents restent des bâtiments agricoles et des habitations (isolées ou au sein de petits hameaux). Le territoire de l'AEE est localisé autour du point culminant des Deux-Sèvres, le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, qui confère au relief des alternances d'altitudes permettant des visibilités ouvertes et lointaines depuis les hauteurs, et plus intimistes au niveau des plaines. Depuis le nord, le nord-est et l'est de l'AEE, il est possible de percevoir la ZIP. Ces perceptions sont principalement lointaines, excepté pour les lieux-dits de « Le Peu » et « Les Pichonnières » où la visibilité est plus dégagée. Quels que soient les angles de vue de la ZIP, les 3 bâtiments installés sur les parcelles confèrent déjà à la zone d'étude un visuel composé de bâti agricole.

II. 7. Les perceptions de la ZIP depuis les lieux d'habitation de l'AEE

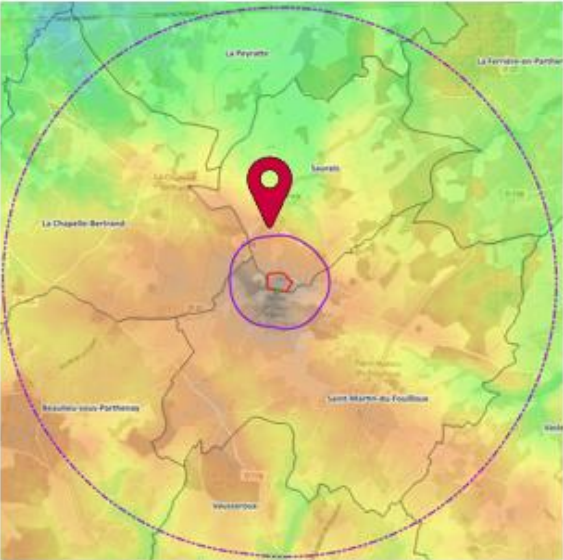
1 - Depuis le hameau « Le Peu »



Photographie illustrant la visibilité de la ZIP depuis le lieu-dit « Le Peu » dans l'AEE

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
930 m	Privée (habitation isolée)	Très bonne	Oui, depuis l'habitation et son jardin. La visibilité est moindre en dehors de la saison hivernale (végétation plus dense)	Très faible

2 - Depuis le hameau « Les Pichonnières »



Photographie illustrant la visibilité de la ZIP depuis le lieu-dit « Les Pichonnières » dans l'AEE

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
830 m	Privée (deux habitations isolées)	Très bonne	Oui, l'une des deux habitations étant plus exposées que la seconde. Les visibilitées sont moindres en dehors de la saison hivernale, quand la végétation est plus dense.	Faible

II. 8. Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation de l'AEE

3 - Depuis la RD 22 qui permet de rejoindre le bourg de Saurais

A topographic map of the Saurais area. A red pin is placed on a hill, and a purple circle highlights a specific area on the map. The map shows various geographical features and place names such as La Chapelle-Bertrand, Saurais, and La Ferté-en-Perthois.

A photograph of a rural landscape. In the foreground, there is a green field with a metal fence. In the background, there are trees and a hill. The ZIP is visible in the distance, marked with an orange outline and the label 'ZIP'.

Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis la RD 22 en direction de Saurais

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
720 m	Faible	Bonne	Oui, uniquement en saison hivernale.	Très faible

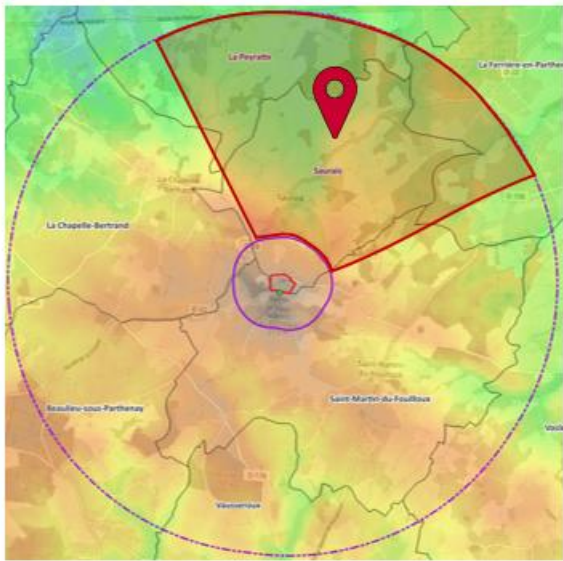
4 - Depuis un chemin agricole au nord-ouest de l'AEE

Photographie du paysage en direction de la ZIP, depuis un chemin au nord-est de la ZIP, dans l'AEE

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
1,3 km	Très faible	Très bonne	Oui, mais lointaine et moindre en dehors de la saison hivernale, quand la végétation est plus dense.	Très faible

II. 9. Les perceptions de la ZIP dans l’AEE

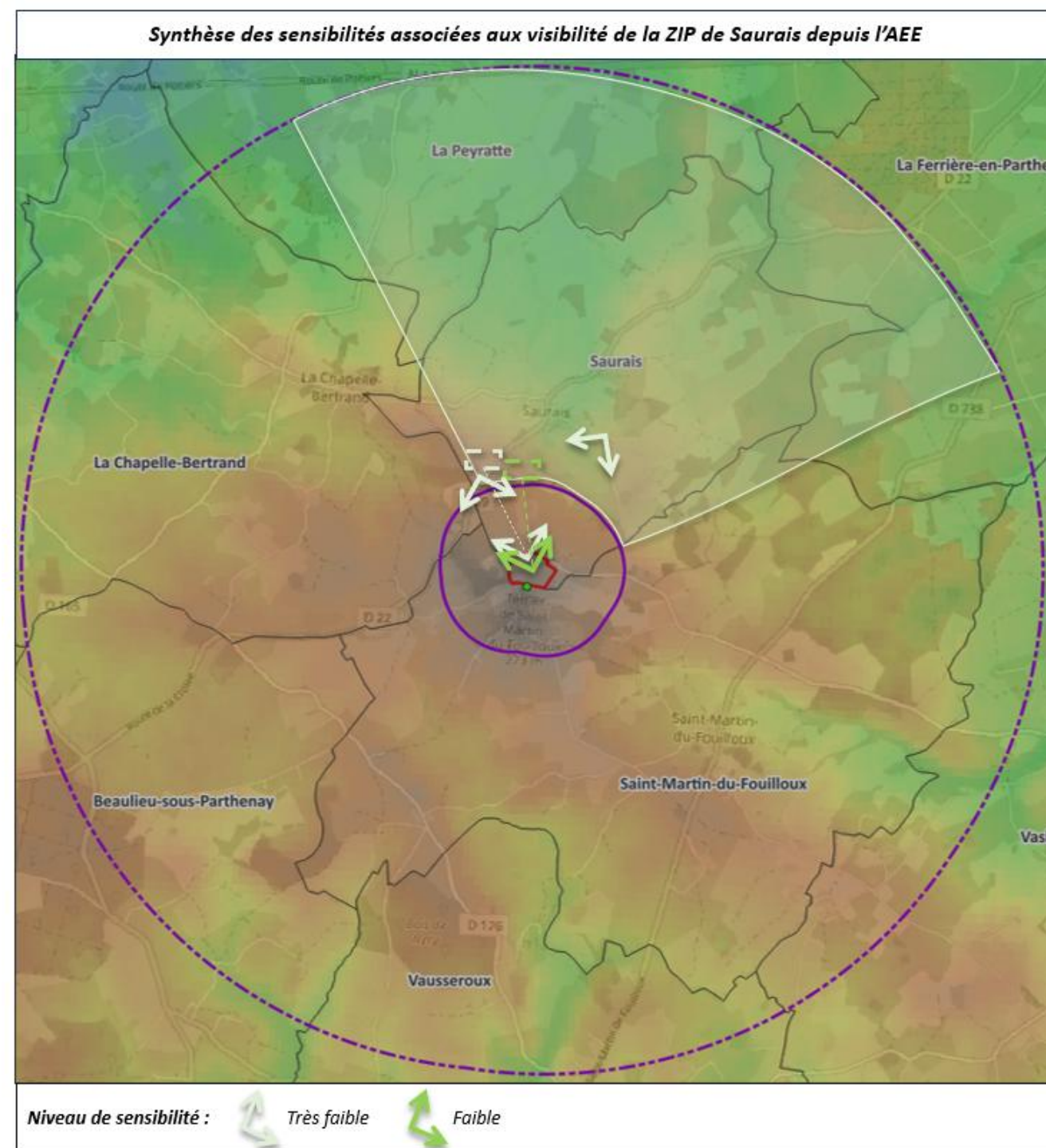
5 - Depuis le nord-est de l’AEE



Photographie illustrant l'ouverture paysagère sur le nord-est de l'AEE

Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
700 m	Faible (milieu rural)	Très bonne	Oui, depuis l'ensemble du nord-est de l'AEE. Les visibilitées sont lointaines et souvent masquées par le bâti ou la végétation.	Très faible

II. 10. Synthèse des perceptions de la ZIP depuis l'AEE et des sensibilités associées



A l'échelle de l'AEE, les sensibilités associées aux visibilité sont principalement de niveau « très faible ». Seul un hameau composé de deux habitations engendre une sensibilité « faible », dans la mesure où de nombreuses ouvertures s'orientent sur la ZIP. Globalement, toutes les visibilité depuis l'AEE permettent également d'observer les bâtiments agricoles déjà en places sur la ZIP. Pour un observateur, l'ajout de volières photovoltaïques sur la ZIP serait visible, mais non significatif dans l'environnement.

III. L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE ET LA ZIP

III. 1. Les spécificités de l'aire d'étude immédiate

- L'AEI présente un caractère rural et isolé, majoritairement souligné par une succession de plaines en prairies, qualifiant également les parcelles d'étude. Quelques parcelles en cultures sont également observables, mais elles sont minoritaires sur le territoire de l'AEI.
- L'AEI s'inscrit sur un relief marqué par la présence du point culminant des Deux-Sèvres, à 272 m d'altitude, localisé au sud de la ZIP. Depuis ce point, la vue est ouverte et lointaine sur le nord, le nord-est et l'est de l'AEI. En direction des autres points cardinaux, la visibilité est plus limitée, car plusieurs massifs boisés y sont implantés et les altitudes restent élevées, ne permettant pas au regard de l'observateur de passer au-delà des éléments.
- Les principaux tissus bâtis sont représentés par cinq hameaux, chacun possédant au minimum une habitation et souvent des bâtiments agricoles ou de stockages (parfois avec toiture solaire). Parmi eux, seul le hameau de « la Copinière » possède des covisibilités avec la ZIP. Cependant, il est habité par les propriétaires des parcelles du projet.
Une antenne relais peut être observée au sud de l'AEI. Profitant de la topographie, elle est installée sur un site clôturé avec des bâtiments électriques. Sa hauteur la rend aisément perceptible depuis l'AEI, mais également depuis l'AEE.
- Les axes routiers autour de la ZIP sont hétérogènes, allant d'une route départementale à un chemin rural, en passant par des routes secondaires. Tous présentent des visibilités avec la ZIP. Sur le reste de l'AEI, les axes routiers sont peu représentés et accentuent le caractère rural du territoire.
- Enfin, plusieurs cours d'eau prennent leur source au sein de l'AEI. Fins et discrets, ils sont peu perceptibles dans le paysage et ne sont pas visibles depuis la ZIP.

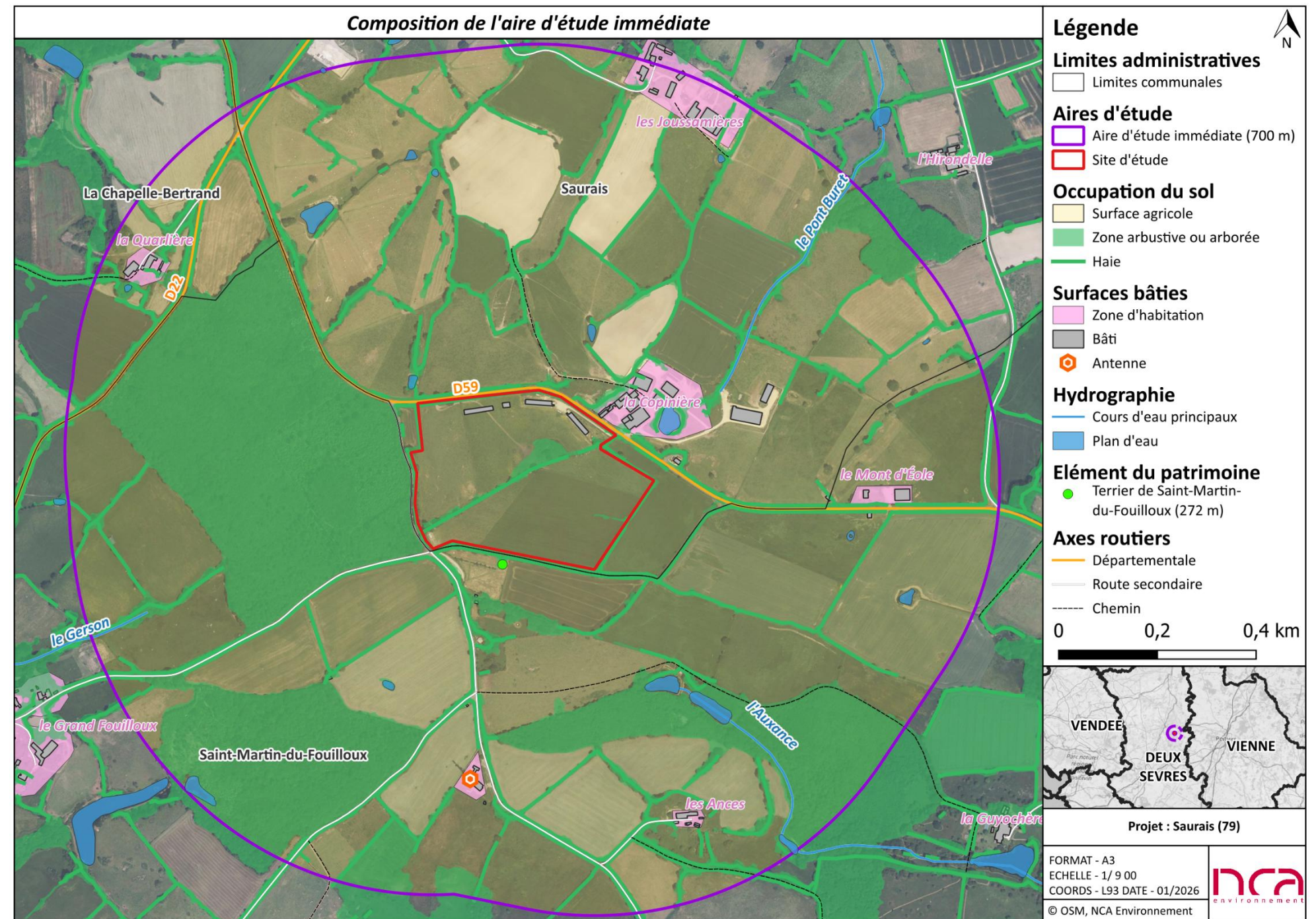


Figure 7 : Composition de l'aire d'étude immédiate

L'AEI est caractérisé par la présence du point le plus haut du département (272 m d'altitude), qui dessine le relief du territoire. Globalement, la moitié nord-est de l'AEI présente une pente inclinée vers le nord, nord-est et l'est, où la découverte de la majorité des plaines permet une visibilité ouverte et lointaine dans ces directions. A l'inverse, la moitié sud-ouest de l'AEI possède une variation d'altitudes plus modérée où les espaces boisés et les haies favorisent des espaces plus intimistes. Seuls cinq hameaux sont présents dans l'AEI, dont un seul possède des visibilités avec la ZIP. La route départementale RD 59 est le seul axe important du territoire, les autres étant des routes secondaires ou chemins ruraux.

III. 2. Aperçu photographique de l'AEI



Photographie du panorama de plaines en prairie



Photographie de la RD 39



Photographie de l'une des toitures avec panneaux solaires dans l'AEI



Photographie d'un chemin de randonnée



Photographie du boisement à l'ouest de l'AEI et de routes secondaires

L'aire d'étude immédiate propose des paysages contrastés, en présentant de vastes plaines entrecoupées de boisements denses. Les espaces forestiers sont trop importants pour permettre au regard d'un observateur de voir au-delà, et limitent les visibilités de la ZIP depuis leur localisation. A l'inverse, les prairies en pâturages offrent une ouverture du champ visuel qui s'accroît lorsque la topographie dessine des plans inclinés. En grande partie grâce au relief, la ZIP est visible depuis ses axes limitrophes, depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux (où l'altitude est la plus haute), et depuis le nord et le nord-est de l'AEI.

III. 3. Le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux à l'échelle de l'AEI

- Connu pour être le point culminant du département des Deux-Sèvres (272 m), le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux offre une vue panoramique sur le territoire. Bien qu'aucune protection réglementaire ne lui soit attribuée, sa commune d'implantation a souhaité le mettre en avant et en faire un élément incontournable du tourisme local.
- Un espace a été aménagé par la commune au sommet d'une butte, sur laquelle se trouve la table d'orientation panoramique, accessible par un petit chemin de terre. L'entrée y est libre au public par plusieurs portillons en bois depuis les axes de circulation qui l'entourent.
- Le tourisme communal intègre le terrier comme un élément central. Un circuit de randonnée permet d'y accéder (longeant le sud de la ZIP), et de nombreux panneaux d'information bordent le tracé. Ces derniers évoquent l'histoire du territoire (plusieurs époques historiques), la géographie et l'hydrologie de la zone.
- En haut de la butte, une paire de jumelles fixes permet d'observer les éléments sur l'horizon. A côté, une table d'orientation illustre la vue panoramique avec une photographie et des annotations.
Sur le premier plan de la photographie, le champ correspond à la parcelle sud de la ZIP. Il s'agit de la seule partie du site de projet observable depuis le Terrier. La topographie, avec une pente inclinée vers le nord, ne permet pas de visualiser les éléments au nord de la ZIP tels que les bâtiments ou la RD 59. De la même manière, les parcelles à l'ouest de la ZIP ne sont pas visibles depuis la table d'orientation.
- Enfin, depuis le terrier, de nombreux parcs éoliens prennent place sur l'horizon et plusieurs toitures composées de panneaux solaires sont observables. Bien que ces éléments participent au caractère énergétique du territoire, ils ne figurent pas sur la table d'orientation (construite en amont).



1 – Illustration de la perception de la ZIP depuis l'AEI, au niveau du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux



Distance de la ZIP	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
15 m	Très bonne	Oui, mais uniquement de la parcelle la plus au sud de la ZIP. Le relief ne permet pas de distinguer le reste de la ZIP.	Forte

Pour envisager l'implantation d'un projet dans cet environnement, il convient d'investir les parcelles de la ZIP les moins intéressantes sur le plan paysager. Afin de préserver la cohérence entre les inscriptions de la table d'orientation et la vue panoramique qui lui fait fasse, et parce qu'aucun autre projet agricole ou d'énergie renouvelable n'apparaît sur la table, il serait préférable d'éviter la parcelle sud du projet pour l'implantation de volières photovoltaïques.

III. 4. Les perceptions de la ZIP depuis les lieux bâtis de l'AEI

2 - Depuis la ferme de la Copinière (habitation des propriétaires du projet)

				
Distance de la ZIP	Bâtiments concernés	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
20 m	1 exploitation agricole, 1 habitation	Moyenne	Oui, de manière relativement frontale, mais filtrée par la végétation et les bâtiments déjà présents sur la ZIP.	Faible

III. 5. Les perceptions de la ZIP depuis les voies de circulation

3 - Depuis la route départementale RD 59 longeant le nord de la ZIP

				
Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
Limitrophe	Faible	Moyenne	Oui, majoritairement filtrée par le linéaire arbustif marquant la limite de la ZIP	Faible

4 - Depuis la route secondaire longeant l'ouest de la ZIP



Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
Limitrophe	Faible	Bonne	Oui, uniquement des visibilités sur la parcelle ouest de la ZIP.	Modérée

5 - Depuis la route secondaire au sud-ouest de l'AEI



Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
15 m	Très faible	Bonne	Oui, uniquement sur l'extrémité sud-ouest de la ZIP en saison hivernale.	Faible

6 - Depuis le chemin de randonnée au sud de la ZIP

				
Distance de la ZIP	Fréquentation	Qualité paysagère	Perception de la ZIP	Sensibilité
Limitrophe	Très faible	Bonne	Oui, mais uniquement de la parcelle sud de la ZIP et en saison hivernale.	Faible

La ZIP est cadrée par des voies de circulation de différentes importances (départementale, routes secondaires, chemin de randonnée) dont l’emprunt permet une visibilité de la ZIP avec des sensibilités allant de « faible » à « modérée ». Au niveau des habitations présentes dans l’AEI, seule celle localisée à « la Copinière » s’ouvre sur la ZIP. Cependant, cette dernière appartient au propriétaire des parcelles du projet. Enfin, la visibilité la plus importante depuis l’AEI concerne le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, d’où la parcelle sud de la ZIP est observable dans le paysage, mais également sur la table d’orientation panoramique.

III. 6. Synthèse des perceptions de la ZIP depuis l'AEI et des sensibilités associées



A l'échelle de l'AEI, il existe 6 possibilités de percevoir la ZIP, dont 4 depuis des axes routiers (départementale, routes secondaires et chemin). Les deux autres sensibilités sont attribuées à l'habitation localisée au lieu-dit « La Copinière » et au point de vue panoramique qu'offre le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Les niveaux des sensibilités vont de « faible » à « forte » et concernent principalement les espaces limitrophes à la ZIP. Enfin, la topographie rend la ZIP visible depuis les champs localisés au nord de l'AEI, cependant ils n'entraînent pas de sensibilités particulières puisque ne permettant pas l'accueil du public.

III. 7. Visualisation de la zone d'implantation potentielle

- La ZIP, d'environ 12 hectares, s'inscrit sur plusieurs parcelles agricoles. Elle est représentative de l'environnement rural dans lequel elle s'insère. A l'image des éléments rencontrés dans les aires d'études, elle est composée de prairies, de bâtiments agricoles (élevage de volailles), de végétaux (haies denses avec plusieurs arbres remarquables) et d'une variation d'altitudes importantes.
- Le point culminant du territoire étant au sud de la ZIP, cette dernière présente une pente globale orientée vers le nord. Cependant, la parcelle sud de la ZIP présente une topographie plus homogène qui se dessine comme un plateau avant de rencontrer les fortes variations d'altitudes sur les parcelles ouest, nord et est.
- Concernant la végétation volumineuse, une haie de gabarit notable traverse la ZIP selon un axe sud-ouest/ nord-est. Composées de végétaux denses et d'arbres remarquables, tant par leur taille que leur largeur, elle participe à l'isolement visuellement de chacune des moitiés de la ZIP. Ainsi, associé au relief, il est difficile d'observer la partie nord-ouest de la ZIP lorsque l'on se trouve sur la partie sud-est, et inversement.
- Quatre bâtiments sont déjà installés sur le site d'étude. Utilisés pour de l'élevage de volailles, ils sont longés de parcs clôturés afin de sortir les animaux en plein air. Localisés à l'abord de la RD 59, ils masquent les vues en direction de la ZIP.



1 - Photographie de la parcelle ouest



2 - Photographie d'une partie des bâtiments



3 - Photographie de la parcelle nord-est



4 - Photographie de la parcelle sud



5 - Photographie de la haie traversant la ZIP

Le relief et la végétation permettent de dissocier visuellement deux espaces au sein de la ZIP :

- le nord-ouest de la ZIP, où sont localisés les quatre bâtiments agricoles existants, aisément perceptibles depuis les axes routiers ou habitations localisés au nord au vu de l'inclinaison du relief ;
- le sud-est de la ZIP, composé d'une prairie plane et homogène, uniquement visible depuis les axes routiers limitrophes et depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Ainsi, malgré les perceptions depuis l'extérieur, la moitié nord-ouest de la ZIP semble plus propice à l'implantation du projet. L'environnement étant déjà marqué par du bâti sur cette portion du site, l'ajout de deux volières photovoltaïques sur cette zone n'engendrera pas de modification du paysage. De plus, l'ensemble des éléments arbustifs et arborés, quelle que soit leur position, est également un élément structurel fort du paysage à cette échelle, qu'il est nécessaire de conserver. Enfin, la parcelle sud de la ZIP, observable depuis la table d'orientation du terrier, présente une sensibilité plus importante pour l'implantation du projet.

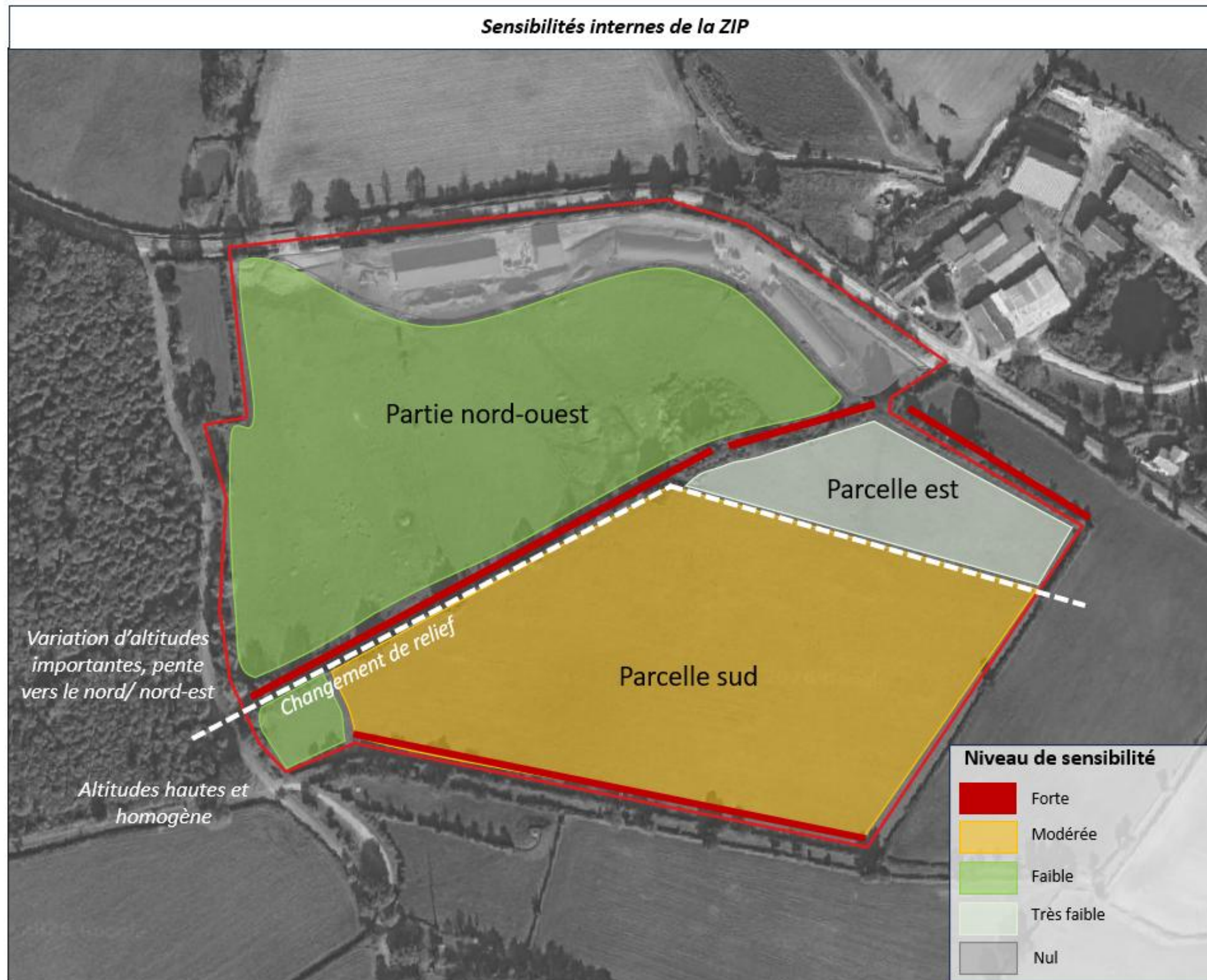


Figure 8 : Synthèse des sensibilités intrinsèques de la ZIP

IV. CONCLUSION DU CAS PAR CAS PAYSAGER

Aire d'étude	Conclusion	Sensibilité
Aire d'étude éloignée	L'aire d'étude éloignée offre un environnement bocager marqué par l'activité agricole (prairies et cultures). Son caractère passe également par de nombreuses haies et espaces boisés qui bordent les parcelles agricoles. Au niveau du bâti, plusieurs bourgs sont traversés en parcourant l'AEI, mais les éléments les plus récurrents restent des bâtiments agricoles et des habitations (isolées ou au sein de petits hameaux). Le territoire de l'AEE est localisé autour du point culminant des Deux-Sèvres, le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, qui confère au relief des alternances d'altitudes permettant des visibilitées ouvertes et lointaines depuis les hauteurs, et plus intimistes au niveau des plaines. Depuis le nord, le nord-est et l'est de l'AEE, il est possible de percevoir la ZIP. Ces perceptions sont principalement lointaines, excepté pour les lieux-dits de « Le Peu » et « Les Pichonnières » où la visibilité est plus dégagée. Quels que soient les angles de vue de la ZIP, les 3 bâtiments installés sur les parcelles confèrent déjà à la zone d'étude un visuel composé de bâti agricole. A l'échelle de l'AEE, les sensibilités relevées sont principalement de niveau « très faible ». Seul un hameau composé de deux habitations engendre une sensibilité « faible », dans la mesure où de nombreuses ouvertures ont vu sur la ZIP. Globalement, toutes les visibilitées depuis l'AEE permettent également d'observer les bâtiments agricoles déjà en places sur la ZIP. Pour un observateur, l'ajout de volières photovoltaïques sur la ZIP serait visible, mais ne modifierait pas la nature initiale du paysage visible à cette échelle.	Très faible
Aire d'étude immédiate	L'aire d'étude immédiate propose des paysages contrastés, en présentant de vastes plaines entrecoupées de boisements denses. Les espaces forestiers sont trop importants pour permettre à l'observateur de voir au-delà, et limitent les visibilitées de la ZIP depuis leur localisation. A l'inverse, les prairies en pâturages offrent une ouverture du champ visuel qui s'accroît lorsque la topographie dessine des plans inclinés. En grande partie grâce au relief, la ZIP est visible depuis ses axes limitrophes, depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux (où l'altitude est la plus haute), et depuis le nord et le nord-est de l'AEI. Pour envisager l'implantation d'un projet dans cet environnement, il convient d'investir les parcelles de la ZIP les moins intéressantes sur le plan paysager. Afin de préserver la cohérence entre les inscriptions de la table d'orientation et la vue panoramique qui lui fait face, et parce qu'aucun autre projet agricole ou d'énergie renouvelable n'apparaît sur la table, il serait préférable d'éviter la parcelle sud du projet pour l'implantation de volières photovoltaïques. A l'échelle de l'AEI, il existe 6 possibilités de percevoir la ZIP, dont 4 depuis des axes routiers (départementale, routes secondaires et chemin). Les deux autres sensibilités sont attribuées à l'habitation localisée au lieu-dit « La Copinière » et au point de vue panoramique qu'offre le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Les niveaux des sensibilités vont de « faible » à « modérée » et concernent principalement les espaces limitrophes à la ZIP. Enfin, la topographie rend la ZIP visible depuis les champs localisés au nord de l'AEI, sans entraîner de sensibilité particulière.	Modérée
ZIP	Le relief et la végétation permettent de dissocier visuellement deux espaces au sein de la ZIP : - le nord-ouest de la ZIP, où sont localisés les quatre bâtiments agricoles existants, aisément perceptibles depuis les axes routiers ou habitations localisés au nord au vu de l'inclinaison du relief ; - le sud-est de la ZIP, composé d'une prairie plane et homogène, uniquement visible depuis les axes routiers limitrophes et le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Ainsi, malgré les perceptions depuis l'extérieur, la moitié nord-ouest de la ZIP semble plus propice à l'implantation du projet. L'environnement étant déjà marqué par du bâti sur cette portion du site, l'ajout de deux volières photovoltaïques sur cette zone n'engendrera pas de modification du paysage. De plus, l'ensemble des éléments arbustifs et arborés, quelle que soit leur position, est également un élément structurel fort du paysage à cette échelle, qu'il est nécessaire de conserver. Enfin, la parcelle sud de la ZIP, observable depuis la table d'orientation du terrier, présente une sensibilité plus importante pour l'implantation du projet.	Modérée

V. PRECONISATIONS D'IMPLANTATION PAYSAGERES

Les conclusions précédemment établies permettent de dégager de premières préconisations d'implantation sur le plan paysager :

- Les parcelles au nord-ouest et nord-est sont les plus propices à l'implantation du projet. Le paysage étant déjà ponctué de bâtiments agricoles, la présence de volières photovoltaïques n'impactera pas le champ visuel.
- L'ensemble des éléments végétaux volumineux, arbustifs et arborés est à conserver dans la mise en œuvre du projet. Ils permettent d'isoler visuellement les zones de la ZIP et participeront à une insertion paysagère discrète du projet.
- Une haie supplémentaire pourrait être ajoutée à l'ouest de la ZIP. De cette manière, depuis la table d'observation de Saint-Martin-du-Fouilloux, les éléments du projet seraient davantage masqués si une implantation sur la zone nord-est est envisagée.
- En préservant la parcelle sud de la ZIP, l'impact sur le chemin de randonnée qui longe le sud de la ZIP serait également négligeable.
- Il peut également être proposé, comme mesure d'accompagnement, de mettre à jour la table d'orientation du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, afin d'y intégrer les bâtiments existants ainsi que le projet de volière photovoltaïque.
- Concrètement, ces préconisations paysagères permettraient de s'écarter des sensibilités préalablement définies, tout en développant l'exploitation agricole en place.

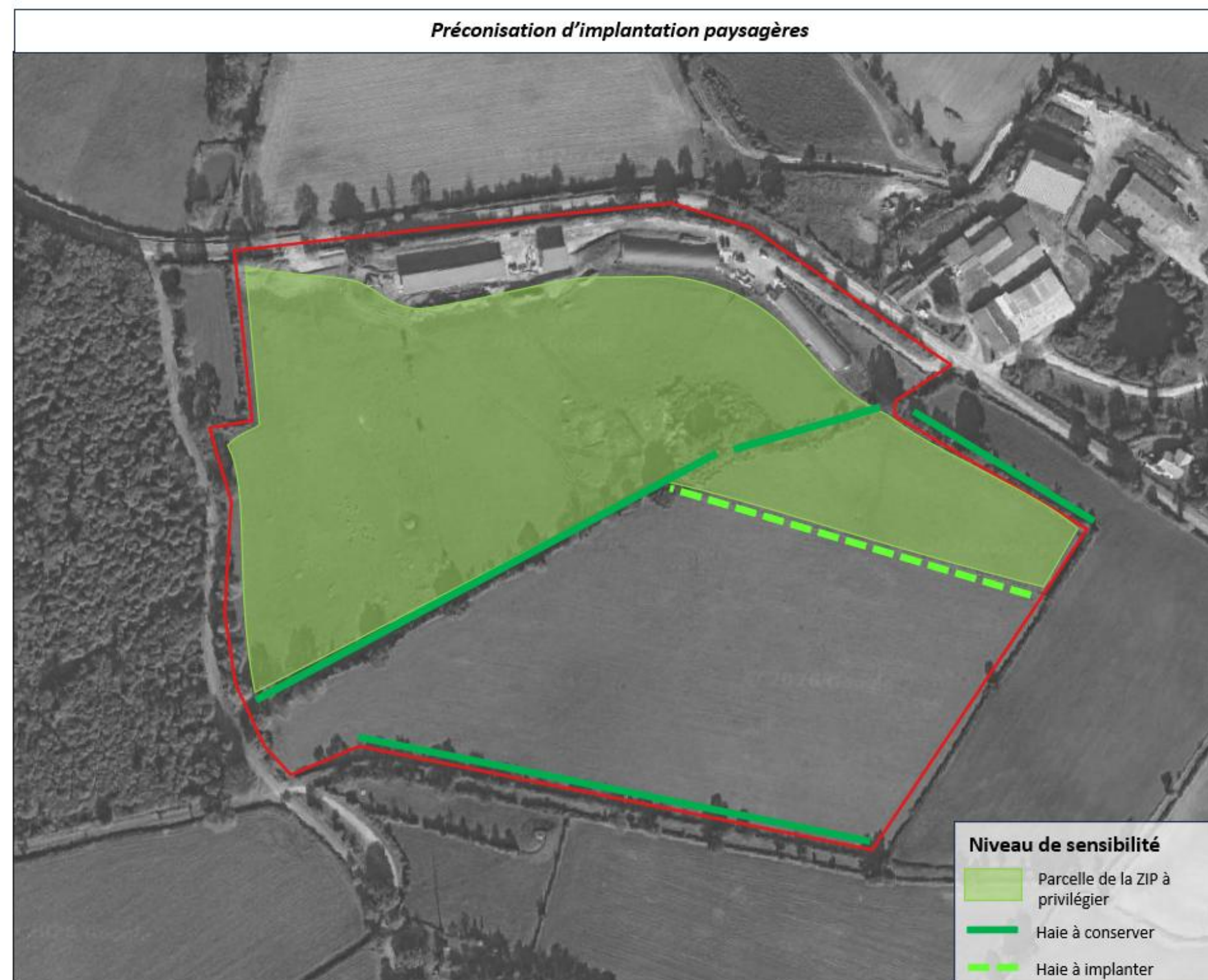


Figure 9 : Carte des préconisations d'implantation paysagères

VI. L'IMPLANTATION DU PROJET

BABEL ENERGIE a ensuite pu réaliser le plan de masse du projet avec la participation de l'agriculteur et de l'exploitant des parcelles.

L'implantation finale possède les caractéristiques suivantes :

- Le projet occupe la majorité du site d'étude, évitant tout de même les zones déjà construites (4 bâtiments existants au nord). Le but étant de permettre aux volailles de sortir sous les panneaux, les parcours sont limitrophes aux bâtiments.
- Un recul plus important des structures photovoltaïques a été opéré par rapport aux limites nord du site d'étude avec la RD 59 (60 m) et à la limite ouest avec la route secondaire (38 m). Ainsi, les volières photovoltaïques ne sont pas limitrophes aux axes de circulation.
- Les structures solaires seront fixes et assez hautes (3,5 m au plus bas) pour maintenir une surface enherbée en dessous des panneaux.
- Deux bâtiments solaires seront également construits pour le projet, permettant à l'exploitant de regrouper son bétail (volailles et bovins) sur un même îlot au sud de la RD 59. Ses bâtiments bovins étant initialement au nord de la départementale, il ne lui sera plus nécessaire de les faire traverser lors de la mise en pâture. Les risques d'accident sur cet axe seront donc nettement réduits.
- Un alignement d'arbres est prévu entre les bâtiments avicoles et les parcours. Ils permettront une transition ombragée et plus douce entre un bâtiment et son parcours.

Une haie d'arbustes sera également implantée à l'ouest des bâtiments construits, pour limiter la visibilité entre la partie avicole et bovine.

Toutes les haies présentes au sein du site d'étude seront conservées et parfois même renforcées.

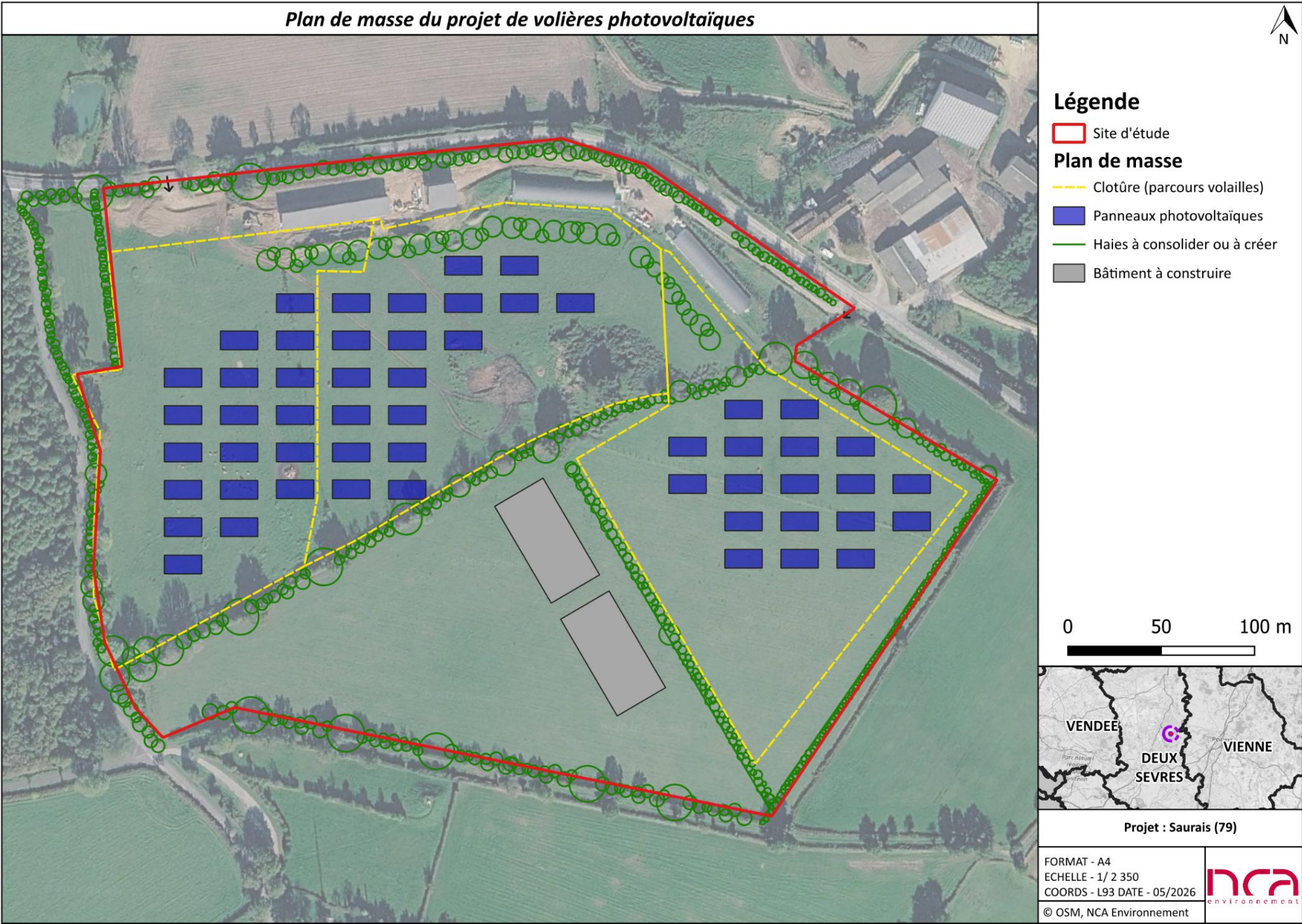


Figure 10 : Plan de masse du projet

Analyse des impacts sur le paysage :

Le projet, bien qu'occupant la majorité de La ZIP, s'éloigne des axes de circulation qui le longent au nord et à l'ouest permettant ainsi de diminuer la prégnance de l'ouvrage dans le paysage. De plus, les panneaux solaires sont orientés vers le sud, ce qui limite les effets de miroitement depuis la route départementale RD 59. Les perceptions du projet seront assumées et accompagnées par le renforcement de certaines haies ainsi que la plantation d'un alignement d'arbres le long des bâtiments existants et d'un linéaire d'arbustes le long de ceux à construire.

Enfin, les premiers éléments du projet sont finalement éloignés de 100 m du terrier du Fouilloux, contrairement au site d'étude dont les limites étaient à 15 m de ce lieu.

VII. LES SPECIFICITES PAYSAGERES D'UN PROJET DE VOLIÈRE SOLAIRE

Description générale :

- Une volière photovoltaïque est un « ouvrage couvert utilisé pour abriter des animaux dans un lieu clos » grâce à une couverture photovoltaïque et par des filets. Les volières permettent une activité d'élevage avicole plein air abrité par les panneaux photovoltaïques et protégé par des filets entre chaque rangée de panneaux.
- Les bâtiments avec des panneaux solaires en toiture permettront de stocker du matériel et d'accueillir les bovins de l'exploitation.
- La mise en place du projet porté par BABEL Energie sur les parcelles d'étude ne modifiera pas l'occupation du sol et l'activité agricole en place. Les parcelles limitrophes aux bâtiments avicoles continueront à être des parcours volailles et la parcelle sud servira toujours pour du pâturage bovin (excepté sur la zone d'implantation des bâtiments).

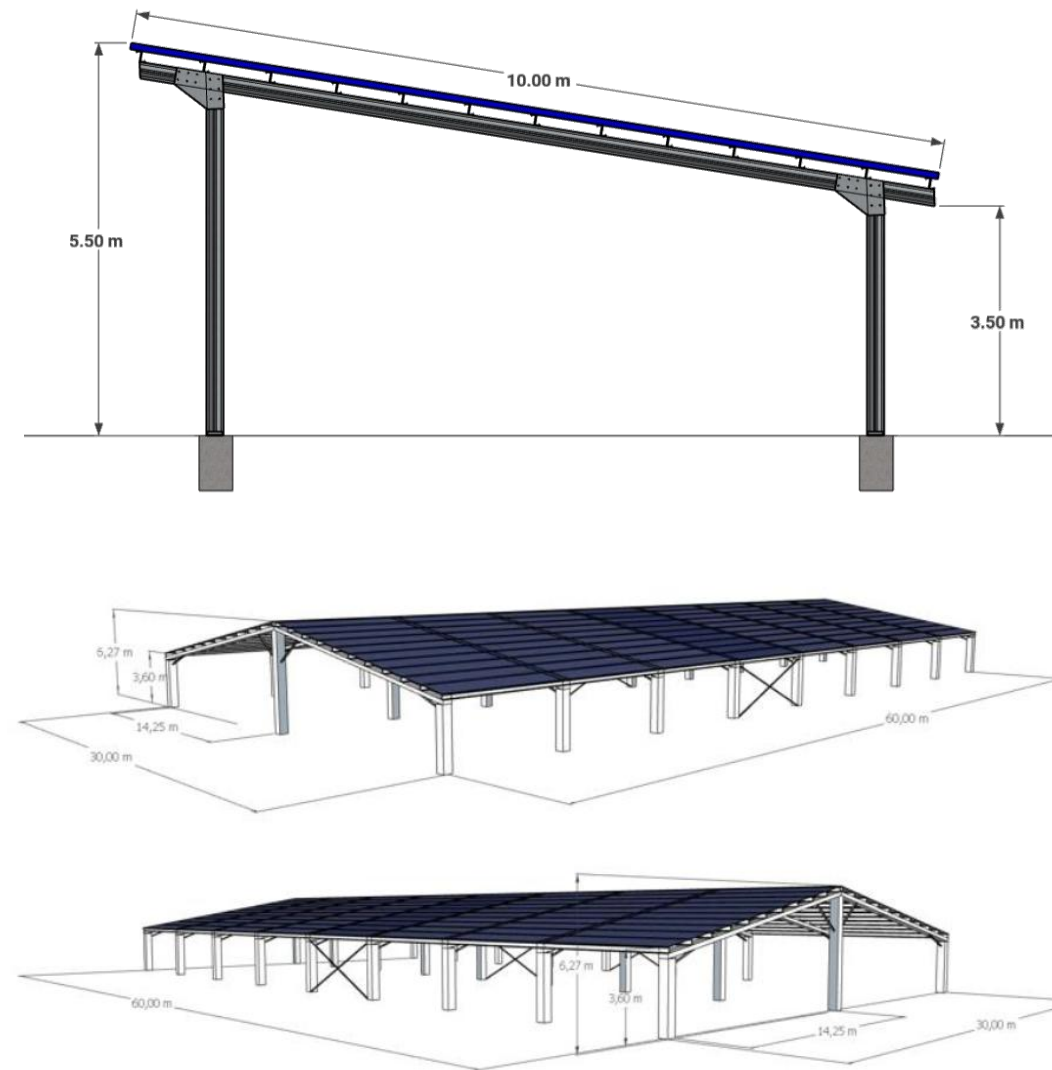


Figure 11 : Plan des panneaux solaires prévus pour le projet (en haut) et des bâtiments à construire (en bas)

Analyse des impacts sur le paysage :

Le projet de volière présente une image différente des projets solaires classiques au sol : les rangées de panneaux sont davantage éloignées et plus hautes, le projet est plus aéré, et l'activité agricole permet à l'ouvrage de mieux s'intégrer dans son environnement rural. Les choix de conception, comme le recul vis-à-vis des axes de circulation limitrophes, favorisent également l'intégration du projet dans cet environnement sur le plan paysager. Le renforcement des haies existantes ainsi que l'ajout d'un alignement d'arbres et d'arbustes viendra conforter cette intégration.

VIII. ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

Photomontage n°1 - Depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis le point d'observation du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Pour rappel, la parcelle agricole visible depuis ce point de vue correspond au sud du site d'étude.
- Depuis ce point, il sera possible de percevoir certaines tables à l'ouest. Bien que la parcelle sur laquelle elles sont implantées soit inclinée vers le nord, le haut des ouvrages sera tout de même visible pour celles implantées les plus au sud.
- Sur l'est du point de vue, les deux bâtiments photovoltaïques à construire (stockage et bovins) seront également visibles. Leur surface et leur hauteur dissimuleront les autres éléments du projet présents derrière eux.
- Enfin, la prégnance du projet sera moindre en dehors de la saison hivernale, lorsque la haie présente en premier plan (en limite sud du projet), atténuera la visibilité vers le nord.



Figure 12 : Localisation et présentation du photomontage n°1

Analyse des impacts sur le paysage :

Ce nouveau paysage, observé depuis la table d'orientation du point culminant des Deux-Sèvres, ajoutera une dimension énergétique supplémentaire à un environnement déjà composé de plusieurs éoliennes en arrière-plan et de toitures solaires sur bâtiments agricoles.

De manière générale, le projet n'occulte pas la profondeur de ce panorama cependant il marque le second plan et en redéfinit la lecture. En effet, l'œil s'attarde d'abord sur le second plan (installation du projet) avant de glisser sur l'arrière en profondeur (correspondant au descriptif de la table d'orientation).

Photomontage n°2 - Depuis la route secondaire longeant l'ouest de la ZIP

Description générale :

- Ce photomontage illustre la visibilité du projet depuis la route secondaire qui longe l'ouest de la ZIP. L'ouvrage est nettement visible pour les usagers de cette route. Cependant, le mouvement du conducteur, ainsi que son attention essentiellement focalisée sur sa trajectoire, offriront une perception latérale du projet, atténuant donc sa prégnance dans le paysage traversé.
- Depuis ce point de vue, seule la partie ouest du projet sera perceptible (volières solaires). Les éléments présents à l'est et au sud-est ne seront pas visibles au regard de la topographie du site d'étude qui restera inchangée (pente vers le nord avec les altitudes les plus importantes au centre des parcelles).
- Le recul opéré des premières ombrières (38 m) depuis la limite ouest de la ZIP permet de conserver une certaine perspective dans le parcours du conducteur, réduisant ainsi la prégnance visuelle en respectant le rapport d'échelle.
- Aussi, en l'absence de projet, le relief plus important sur les parcelles d'étude limitait déjà les perspectives d'une vision lointaine, proposant seulement une butte avec quelques arbres au loin. L'implantation des volières solaires n'accentue pas la profondeur du paysager, mais en modifie seulement sa composition.



Figure 13 : Localisation et présentation du photomontage n°2

Analyse des impacts sur le paysage :

Ce nouveau paysage, observé depuis une route secondaire relativement peu fréquentée, apportera également une nouvelle dimension énergétique à l'environnement traversé. Cette vision restera latérale et temporaire pour les usagers de cet axe routier, qui seront en mouvement.

IX. LES MESURES MISES EN PLACE FAVORABLES A L'INTEGRATION PAYSAGERE DU PROJET

Mesure de réduction

Eloignement des ombrières des axes de circulation	Ecartement des structures solaires entre elles	Implantation des panneaux en évitant les effets de miroitements pour les usagers de la RD 59	Implantation d'une clôture de type « rurale »
Au vu des sensibilités préalablement dégagées au niveau de la RD 59 et de la voie communale à l'ouest, il a été décidé de conserver une zone de recul allant de 38 m à 60 m depuis les limites de la ZIP. Ce choix de conception entraîne une réduction de la prégnance du projet depuis ses abords directs, en facilitant sa lecture dans le paysage.	L'implantation du projet prévoit d'écarter les structures solaires entre elles, entraînant un design relativement aéré. Cependant, la localisation des panneaux reste proche des bâtiments existants et à construire, permettant de limiter l'effet de mitage et ainsi de garder un projet centralisé dans le paysage.	Afin de favoriser l'intégration du projet solaire dans son environnement paysager, BABEL Energie a choisi d'orienter les tables vers le sud, de manière à favoriser la production d'électricité mais également d'éviter les possibles effets de réflexions du soleil pour les usagers de la route départementale RD 59 au nord du projet. Ce choix favorise la lecture du projet, puisque les rangées de tables solaires suivront les lignes de fuite existante sans créer de rupture dans la continuité paysagère.	La clôture viendra cadrer l'intégralité du projet et sera donc visible à son approche. Afin d'atténuer sa marque dans l'environnement, BABEL Energie a choisi de mettre en œuvre une clôture de type « rurale » qui se traduit par l'application d'un grillage agricole (souple et à mailles larges) sur des poteaux en bois. 
Photographie d'une clôture de type rurale			

Recul des premières installations vis-à-vis du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux	Application d'une teinte grise pour les structures des panneaux et des bâtiments	Plantation d'alignements d'arbres et renforcement des haies existantes
Le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux (en vert clair sur la carte à droite) est composé d'une table d'orientation et d'une vue panoramique sur le département de la Vienne. Depuis ce point, le site d'étude est au premier plan du paysage. BABEL Energie a fait le choix de reculer les premiers éléments du projet à environ 100 m du poste d'observation du terrier, diminuant ainsi la vue du projet depuis ce lieu touristique. 	Les structures de fixation des panneaux ainsi que les structures des bâtiments à construire posséderont une couleur similaire de type « RAL 7009 » afin de s'harmoniser tout en restant discrètes dans le paysage. 	Les haies existantes seront renforcées grâce à l'ajout de sujets similaire à ceux en place. Un linéaire d'arbres sera ajouté entre les bâtiments existants avicoles et les parcours. Enfin, un linéaire d'arbuste prendra place au nord-est des bâtiments à construire (stockage et bovins), en limite sud d'un parcours de volailles. Les essences choisies seront variées, car les alignements monospécifiques sont moins intéressants pour la biodiversité et plus sujets au transfert de maladies. Cette mesure ne permettra pas de masquer le projet dans son environnement mais elle renforcera le caractère bocager du territoire.
Plan de masse du projet avec la localisation du terrier du Fouilloux	Type de RAL priorisé dans le contexte paysager de la ZIP	

Mesure d'accompagnement

Mise à jour de la table d'orientation du point culminant des Deux-Sèvres
Comme il l'a été constaté au cours de cette étude, le projet solaire (volières et bâtiments photovoltaïques) porté par BABEL Energie sera visible depuis la vue panoramique de terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux. Afin de pouvoir utiliser les installations du projet comme référence pour l'analyse de la vue, il pourrait être envisager d'ajouter ce projet à jour la table d'orientation en faisant apparaître les bâtiments et volières. Pour aller plus loin, il pourrait aussi être imaginé une mise à jour totale de la table d'orientation, qui prendrait en compte l'intégralité des bâtiments solaires visibles depuis ce point de vue ainsi que tous les parcs éoliens observables au loin. La lecture du paysage serait ainsi plus simple pour l'observateur et plus représentative de la place des énergies renouvelable au sein du territoire. 
Illustration de la table d'orientation du terrier du Fouilloux

Analyse des impacts sur le paysage :
Dès la phase du design, les différents choix d'implantation ont conditionné l'impact potentiel que le projet pourrait avoir sur son environnement paysager en créant un projet aéré, d'échelle raisonnée, et évitant une proximité trop importante avec l'observatoire présent sur le terrier du Fouilloux (vue panoramique).

X. COMPOSITION ET LOCALISATION DE L'ALIGNEMENT D'ARBRES

Description générale :



Localisation de l'alignement d'arbres à planter

- L'alignement d'arbres et d'arbustes sera implanté au sud des bâtiments existants ainsi qu'au nord-est des bâtiments à construire.
- L'espacement entre les arbres sera volontairement régulier, pour respecter le schéma d'implantation des alignements d'arbres déjà existants.
- Les essences qui composent l'alignement seront variées. Cette diversité permet également de réduire les risques liés au transfert de maladies propres aux alignements monospécifiques. L'architecture de sujets ainsi que leur taille à la plantation seront également variables.
- Il est prévu de planter deux linéaires, l'un composé de sujets assez hauts (arbres) et l'autre de sujets plus bas (arbustes). Les travaux se feront de préférence à l'automne. L'entretien se limitera à la surveillance de la bonne santé des sujets sur la première année, ainsi qu'au retrait du bois mort sur les années suivantes. Une taille de formation sera également effectuée sur les jeunes sujets, afin de garantir un équilibre entre le système racinaire et la ramure.
- Le prix estimé pour la mise en œuvre de cette mesure est de 200 €/arbre.

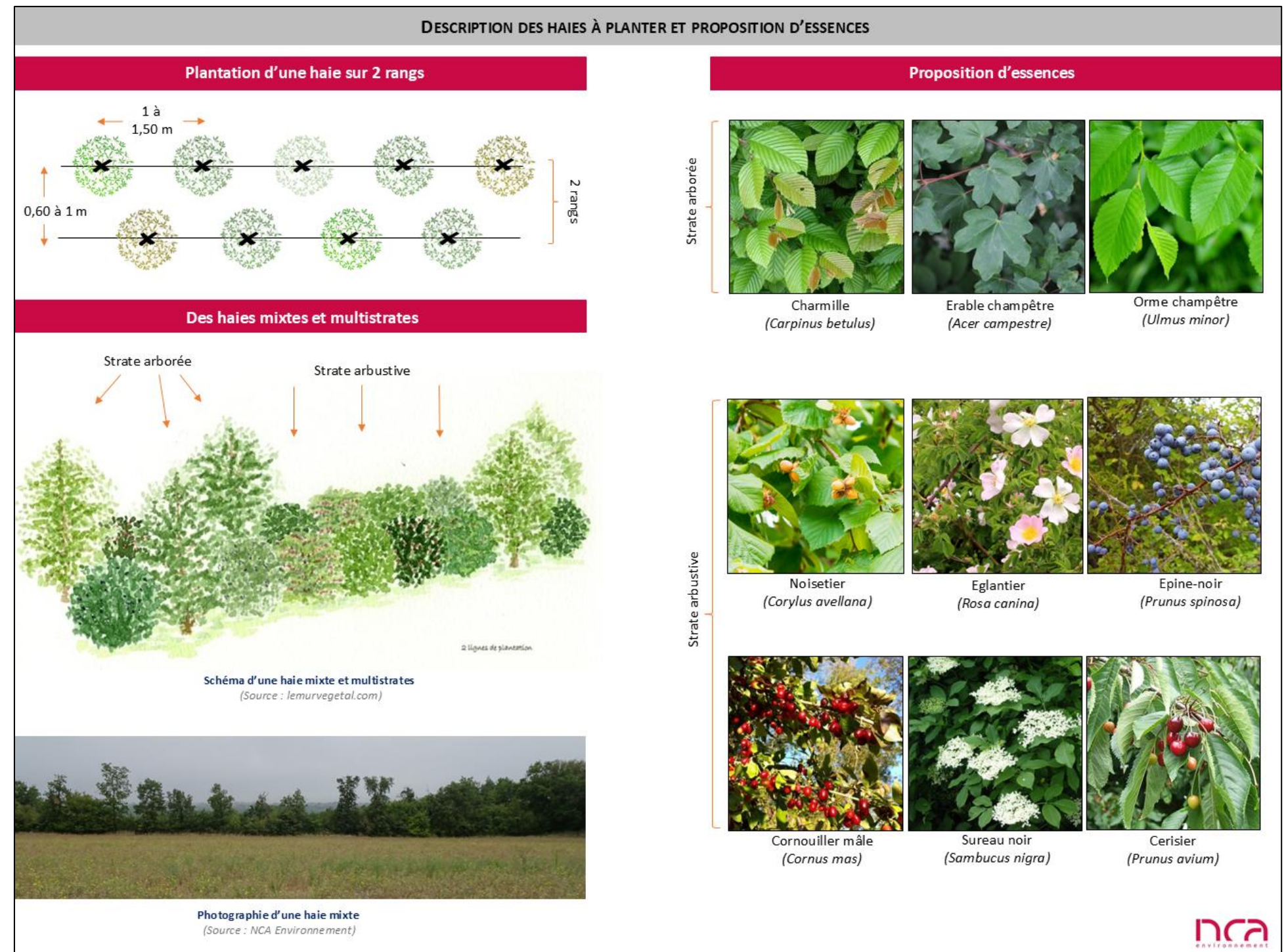


Figure 14 : Visualisation des haies arborées ou arbustives et proposition d'essences

Analyse des impacts sur le paysage :

La plantation de ces alignements d'arbres n'impactera pas l'insertion paysagère du projet dans la mesure où ils ne seront pas forcément visibles depuis l'AEI. Bien qu'ils ne jouent pas de rôle dans l'insertion paysagère du projet, ils permettront d'accentuer le caractère bocager du territoire.

XI. ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

Photomontage n°1 - Depuis le terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux

L'alignement d'arbres entre les bâtiments avicoles et les parcours n'est pas visible depuis ce point de vue. De même que l'alignement d'arbustes présents à l'arrière des bâtiments à construire (stockage et bovins). La plantation de ces haies ne modifiera pas la perception du projet depuis ce point de vue.



Photomontage n°2 - Depuis la route secondaire longeant l'ouest de la ZIP

Depuis ce point de vue, la partie est et sud-est du projet n'est pas perceptible au vu des altitudes plus importantes au centre du site d'étude. En revanche, l'alignement d'arbre le long des bâtiments existants est visible depuis cet axe routier, permettant même de diminuer la prégnance des tables les plus proches des bâtiments.



Analyse des impacts sur le paysage :

Les alignements d'arbres et d'arbustes étant localisés au sein du projet, entre d'autres éléments (bâtiments et tables), ils ne masqueront pas le projet pour des riverains se trouvant à proximité. Néanmoins, il renforce le caractère bocager de territoire où les haies et massifs forestiers sont déjà très présents. L'impact définit pour les deux points de vue est moyen.

XII. RECAPITULATIF DES IMPACTS VISUELS DU PROJET

XII. 1. 1. Sensibilités et impacts visuels depuis l'AEE

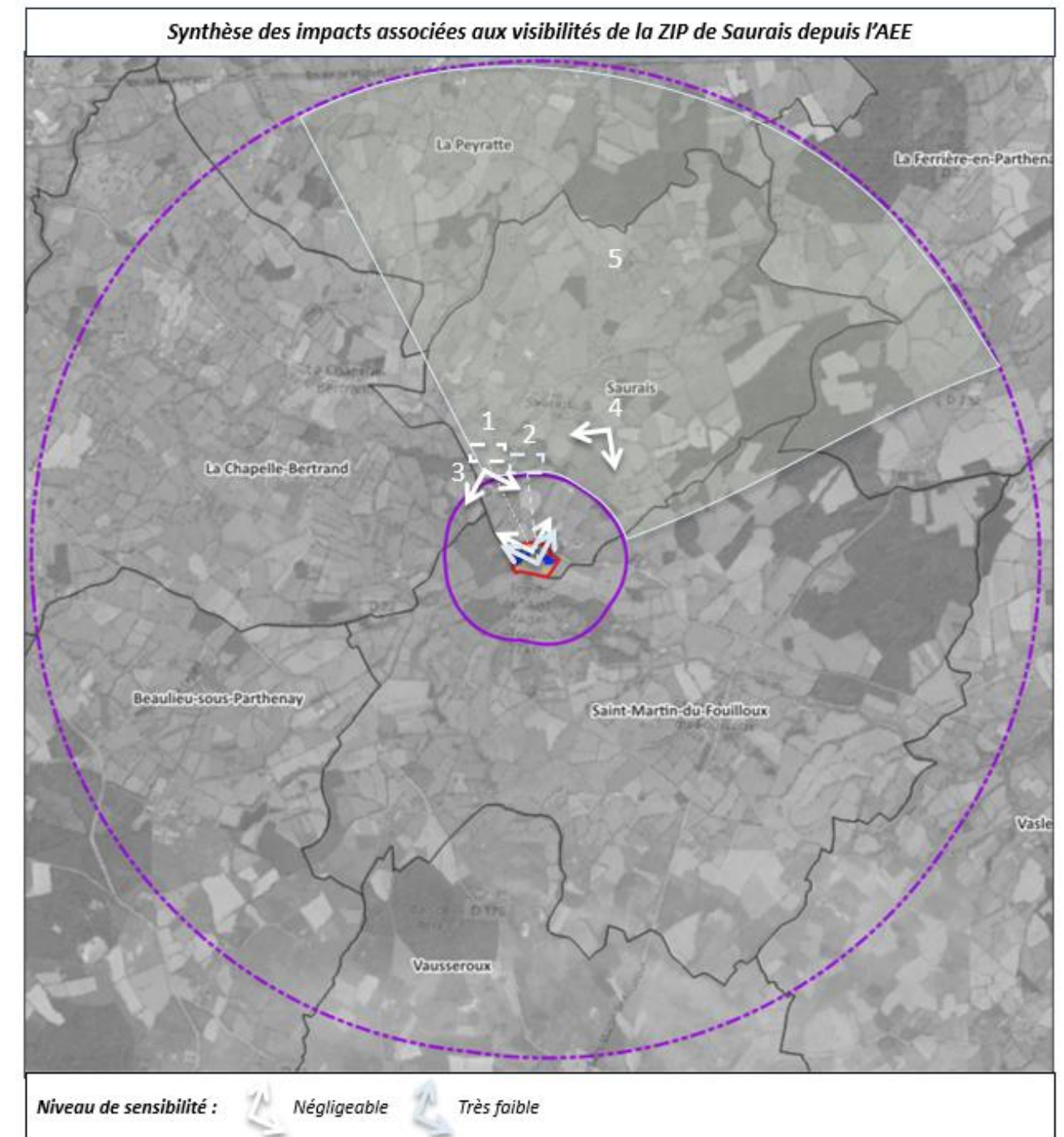
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sensibilités révélées par la phase de diagnostic de l'AEE, ainsi que le niveau d'impact déterminé suite à la mise en œuvre de la totalité des mesures paysagères précédemment énoncées.

N°	Localité	Sensibilité	Impact résiduel
1	Depuis le hameau « Le Peu »	Très faible	Négligeable
2	Depuis le hameau « Les Pichonières »	Faible	Très faible
3	Depuis la RD 22 qui permet de rejoindre le bourg de Saurais	Très faible	Négligeable
4	Depuis un chemin agricole au nord-ouest de l'AEE	Très faible	Négligeable
5	Depuis le nord-est de l'AEE	Très faible	Très faible

Analyse des impacts sur le paysage :

L'ouverture initiale de la ZIP sur l'AEE présente finalement un impact négligeable à très faible sur les points de vue recensés. Le relief des parcelles d'étude, présentant une pente orientée vers le nord, reste inchangé malgré l'implantation du projet, ce qui conserve certaines visibilitées lointaines sur les éléments du projet.

Synthèse des impacts du projet sur l'AEE



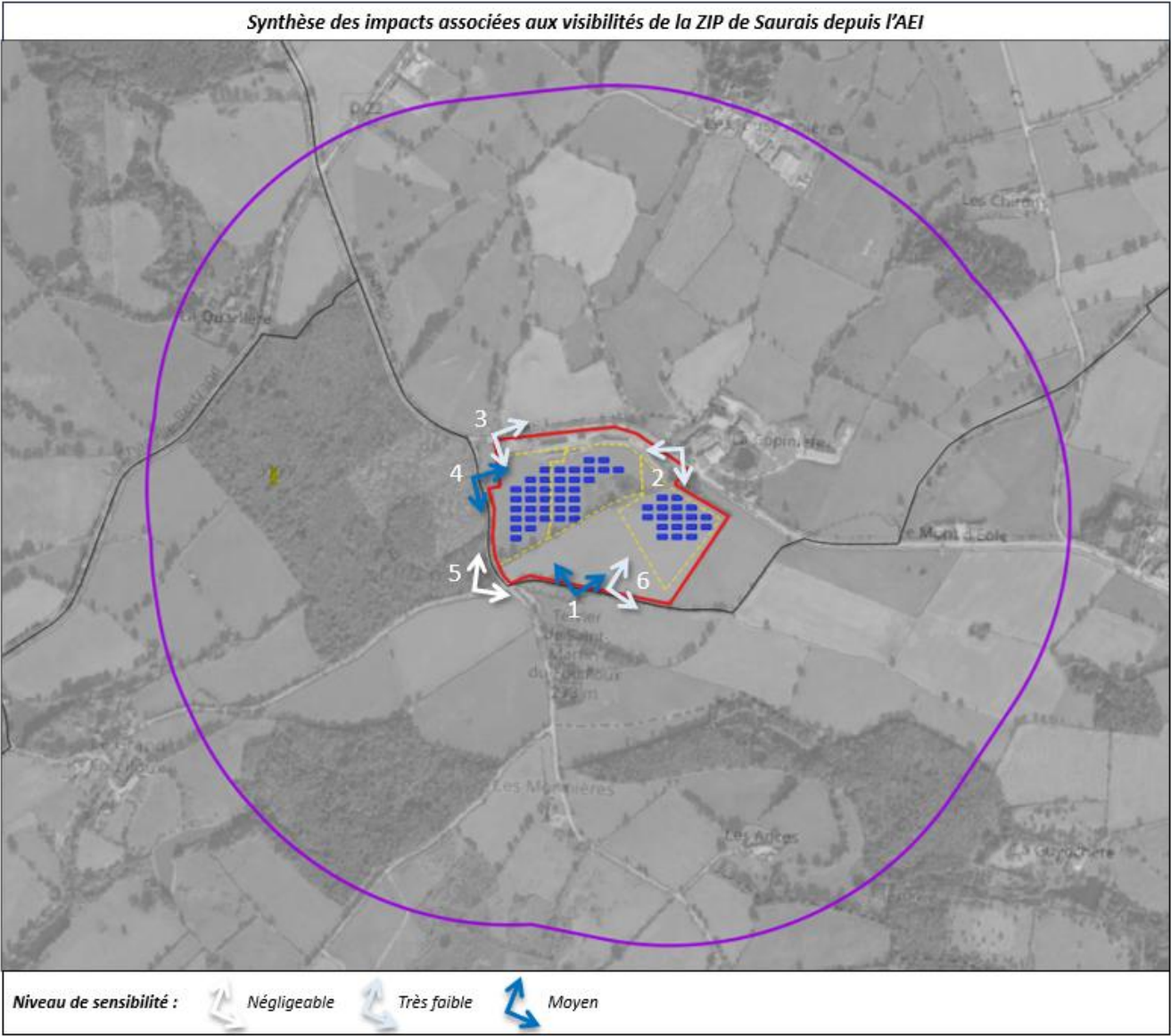
XII. 1. 1. Sensibilités et impacts visuels depuis l'AEI

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sensibilités révélées par la phase de diagnostic de l'AEI, ainsi que le niveau d'impact déterminé suite à la mise en œuvre de la totalité des mesures paysagères précédemment énoncées.

N°	Localité	Sensibilité	Impact résiduel
1	Perception de la ZIP depuis l'AEI, au niveau du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux	Forte	Moyen
2	Depuis la ferme de la Copinière (habitation des propriétaires du projet)	Faible	Très faible
3	Depuis la route départementale RD 59 longeant le nord de la ZIP	Faible	Très faible
4	Depuis la route secondaire longeant l'ouest de la ZIP	Modérée	Moyen
5	Depuis la route secondaire au sud-ouest de l'AEI	Faible	Négligeable
6	Depuis le chemin de randonnée au sud de la ZIP	Faible	Très faible

Analyse des impacts sur le paysage :
Initialement, la ZIP présentait des sensibilités depuis un seul lieu de vie et plusieurs axes routiers, tous compris entre "très faible" et "faible". La sensibilité la plus importante, d'un niveau « fort », concernait le point de vue panoramique depuis la table d'orientation de Saint-Martin-du-Fouilloux. Finalement, l'impact résiduel sur ce point de vue est moyen. Bien que les installations du projet soient reculées du point de vue, elles modifient néanmoins le panorama proposé par la table d'orientation.

Synthèse des impacts du projet sur l'AEI



XIII. CONCLUSION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Aire d'étude	Rappel des sensibilités	Conclusion	Impact résiduel
Aire d'étude éloignée	Très faible	L'ouverture initiale de la ZIP sur l'AEE présente finalement un impact négligeable à très faible sur les points de vue recensés. Le relief des parcelles d'étude, présentant une pente orientée vers le nord, reste inchangé malgré l'implantation du projet, ce qui conserve certaines visibilités lointaines sur les éléments du projet, y compris depuis le lieu-dit des « Pichonières ». Enfin, aucun des monuments historiques référencés n'est exposé à la réalisation du projet.	Négligeable à Très faible
Aire d'étude immédiate	Modérée	Les visibilités préalablement identifiées depuis le sud-ouest de l'AEI présenteront finalement un impact négligeable. Le recul du projet des axes routiers et de l'extrémité sud, ainsi que la conservation des haies en limite sud-ouest de la ZIP permettront la baisse de ce niveau d'impact. Depuis l'habitation de la ferme de la Copinières, des vues seront possibles sur les panneaux situés au centre de la zone et à l'est. De la même manière, les usagers du chemin de randonnée qui longe le sud du projet pourront percevoir le haut de certaines tables ainsi que les deux bâtiments à construire. L'impact est néanmoins très faible au vu de la fréquentation du chemin de randonnée et des propriétaires du lieu-dit de la Copinière (également propriétaire et exploitant des parcelles du projet). Un impact moyen est attribué à la route secondaire passant à l'ouest du projet (photomontage n°2). Les volières seront facilement observables depuis cet axe routier, dont l'ouverture visuelle la plus importante se trouve au niveau d'un carrefour. Les conducteurs et usagers de cet axe auront donc une perception latérale, mais multiple, du projet à une allure faible. Enfin, depuis la table d'orientation du terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, le haut des volières photovoltaïques et les bâtiments à construire seront visibles depuis le panorama d'observation (photomontage n°1). Bien que le recul de leur implantation par rapport au point de vue soit au minimum de 100 m, leur présence modifie la perception du paysage qui se différencie de l'illustration proposée sur la table d'orientation.	Négligeable Très faible Moyen
ZIP	Modérée	La topographie identifiée sur les parcelles de la ZIP sera conservée pour l'implantation du projet. Toute la végétation présente sera également maintenue voir renforcée. Des haies supplémentaires seront également ajoutées, permettant de conforter l'identité visuelle de la zone au sein d'un environnement bocager. L'utilisation du sol restera similaire après la mise en place du projet, excepté au niveau des bâtiments à construire pour le stockage du matériel et la mise en place des bovins. Sur ces espaces, le sol sera retravaillé et ne restera pas en herbe.	Très faible